



BULLETIN

MÉMOIRE & PATRIMOINE  
DE TALENCE

NUMÉRO 17  
DÉCEMBRE 2018



CHÂTEAU MARGAUT  
ISMH DU 31/12/1958

# BULLETIN DE L'ASSOCIATION MÉMOIRE & PATRIMOINE DE TALENCE

Association loi de 1901  
Fondée en 1997  
Château Margaut  
412 cours de la Libération 33400 talence

**Bulletin diffusé gratuitement  
aux membres de l'Association**

N° 17 - décembre 2018

N° ISSN : 2428 - 209 X

Directeur de la publication

Michel BONORON

POUR L'EXERCICE 2018-2019

## COMPOSITION DU BUREAU DE NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT	Michel BONORON
VICE-PRÉSIDENT	Pierre BERNARD
SECRÉTAIRE	Simone BONORON
TRÉSORIÈRE	Dominique BLANCHARD
COMITÉ DE LECTURE	Bruno CAHUZAC
IMPRIMEUR	A.C.S.D

Tirage : 150 exemplaires

La revue n'est pas responsable des opinions exprimées dans les articles



LES HALLES DE TALENCE

LES HALLES DE TALENCE  
INAUGURÉES LE 07/12/2018

## SOMMAIRE

---

- 04 ÉNIGME N° 18  
MÉMOIRE & PATRIMOINE
- 
- 05 ÉDITORIAL  
Michel Bonoron, Président
- 
- 06 D'UNE BLONDE SUR L'AVENUEAU MARCHÉ AUX VACHES  
LAITIÈRES DE TALENCE (1946-1978) par Alain Champ
- 
- 08 LE DOMAINE BONNEFONT ET SON CHÂTEAU À TALENCE  
par Alain Champ
- 
- 22 TALENCE PENDANT LA GRANDE GUERRE
- 
- 34 NAÏTRE À PEIXOTTO  
Propos recueilli par Pierre Bernard
- 
- 36 LE BIJOUX  
par Pierre Bernard
- 
- 42 LE CENTRE VIE MARCEL-PAGNOL  
par Michel Bonoron
- 
- 46 ANNEXE 1  
Propriété Lavedan
- 
- 47 ANNEXE 2  
Plan de la propriété Labarthe, devenue le Centre Marcel-Pagnol
- 
- 48 ANNEXE 3  
Le domaine de Lavedan est situé en bas et à gauche de la photo
- 
- 49 RÉPOINSE À L'ENIGMES N° 18
- 
- 51 BULLETIN D'HADÉSION 2019  
MÉMOIRE & PATRIMOINE
- 



**ÉNIGME**  
**MÉMOIRE & PATRIMOINE**  
**N° 18**

En 1959, les Talençais reçoivent dans leur boîte aux lettres un tract humoristique intitulé « Le mariage de la Carpe et du Lapin ». Le dessin, simplement signé « U.F.I. - Bx », probablement l'imprimeur, est donc anonyme. Il représente, devant le château Peixotto, qui est la mairie à cette époque, les deux animaux annoncés, mais ceux-ci ont des visages humains.

**Qui sont-t-ils ?**

# LE MARIAGE



# de la **CARPE** et du **LAPIN**

U.F.I. - Bx

Réponse p.49

## ÉDITORIAL

**La Samaritaine et Talence ont un point commun : il s'y passe toujours quelque chose<sup>1</sup>. L'an dernier, Mémoire et Patrimoine illustre la couverture de son bulletin 16 par une photo du château des Arts nouvellement acquis par la Ville. Photo que l'on retrouvait en deuxième page de couverture. Cette année, la deuxième page de couverture du bulletin 17 est illustrée par un patrimoine tout neuf mais qui ne demande qu'à s'épanouir sereinement : les Halles de Talence, élevées sur la place Alcalá de Hénarès et inaugurées le 7 décembre 2018. Nous souhaitons une longue vie à cette réalisation bienvenue dans le centre de notre cité.**

Pour sa part, la première page de couverture montre un des rares monuments historiques que possède la Ville : le château Margaut qui a déjà fait l'objet d'articles dans nos bulletins,

Le patrimoine a deux aspects : le passé et le présent. Parfois ces deux aspects se rejoignent. C'est ainsi que Pierre Bernard propose une évocation du domaine du Bijou au début du siècle dernier, mais aussi une naissance dans ce qui deviendra la mairie de Talence.

Il y a trois mois, une manifestation commerciale avenue Espeleta amena la présence d'une vache et deux veaux. Ceci remémora des souvenirs d'enfance aux plus anciens d'entre nous et, en particulier, à Alain Champ.

Pour nos Anciens, la Ville acheta en 1977 la propriété Labarthe et la transforma en centre vie auquel fût attribué le nom de Marcel Pagnol. Trente ans plus tard, ce centre vie est fermé et son avenir incertain. Un article évoque cette bâtisse du XIX<sup>e</sup> siècle et ses fresques.

Face au parc Peixotto, le long de la route de Bayonne aujourd'hui cours de la Libération, se trouve le domaine de Bonnefont, propriété de l'Université de Bordeaux. Alain Champ nous conte l'histoire de ce domaine talençais.

Enfin, 2018 a commémoré la fin de la Grande Guerre. Loin de la fureur des combats, Denise Bège-Seurin évoque la vie des Talençais durant cette période. Vie bouleversée par la guerre, certes, mais aussi par l'arrivée massive des G.I. au travers d'un hôpital militaire américain.

Depuis quelque temps, il est question du projet de site WEB de Mémoire et Patrimoine. Il est actuellement en cours de finition et devrait être mis en service pour notre Assemblée Générale. Toutes les précisions nécessaires seront données lors de la mise en service.

### **Une date à retenir :**

- celle de notre assemblée générale aura lieu **le MERCREDI 13 MARS 2019**, à la salle Mozart. L'heure sera précisée dans la convocation. Pensez à retenir votre après-midi.

Très amicalement,

*Le Président*  
**Michel Bonoron**

**1 : Publicité de ce grand magasin parisien.**

## D'UNE BLONDE SUR L'AVENUE AU MARCHÉ AUX VACHES LAITIÈRES DE TALENCE

par Alain CHAMP

Le samedi 29 septembre 2018, un événement rare, quoique discret, a eu lieu à Talence.

Ce jour-là, en effet, une belle blonde a débarqué d'une grande voiture sur l'avenue Espeleta, que beaucoup appellent une place.

Cette belle blonde était accompagnée de deux veaux car, faut-il le préciser, c'était une « blonde d'Aquitaine » !



Fig. 1 - La « blonde » d'Espeleta (Photo A. Champ)

C'était à l'occasion d'une manifestation commerciale du quartier, que le boucher, voisin du lieu, avait eu l'heureuse initiative d'inviter la dite blonde à Talence.

Elle arrivait de Macau, localité du Médoc, autrefois surtout renommée pour ses cultures d'artichauts.

Il y avait bien longtemps que notre belle avenue n'avait eu la visite de bovidés, cela remonte à 1941.

C'était en effet au même endroit que s'est tenu pendant une trentaine d'années un marché aux vaches laitières.

Comment notre ancien « Talence-en-Graves », réputé pour ses vins, était-il devenu un lieu d'élevage ? Il est probable que c'est suite au grand désastre du Phylloxéra, qui a ravagé nos vignobles à la fin du XIXe siècle, que de nom-

breux propriétaires renoncèrent, au moins partiellement, à la viticulture. Comme par ailleurs l'intensification de la population bordelaise entraînait une demande croissante de lait, des vignes cédèrent la place à des prairies.

Dans le quartier de Peylanne, il y avait déjà en 1813 « la prairie de monsieur Jouis », le propriétaire de Montagne-Monplaisir. Elle donnera son nom au chemin de la Prairie en 1899, avant de devenir la rue René-Vaché (heureuse coïncidence).

Plus tard, dans ce même quartier, au 156 de la rue Frédéric-Sévène, la Laiterie du Bois-Genil, créée en 1908, s'installe à Talence en 1914. Son propriétaire, la maison Bellocq, a acquis le domaine du Clos Saint-Georges. Ce vaste domaine viticole possédait des vignes d'appellation « Haut-Brion » qui produisirent 80 barriques de vins jusqu'à leur disparition vers 1930 pour cause de lotissement. Mais en même temps, la laiterie entretenait un cheptel de 24 vaches laitières sur ce même domaine. Ce cas n'est qu'un exemple significatif d'un mode de mutation.

Au nord de la commune, de nombreuses prairies subsistaient encore à la fin du XIXe siècle. Albert Rèche nous dit que pour les Bordelais « il suffit de traverser le boulevard de Talence (boulevard Franklin-Roosevelt) pour aller directement acheter le lait tiré des vaches qui paquent à proximité de la voie ferrée ».

Sur ce même boulevard, dénommé Victor-Emmanuel-III de 1918 à 1946, s'installera la laiterie Soubira au n° 83, qui figure sur les Annuaires de 1930 à 1944. Dix laiteries figurent encore à Talence sur l'annuaire de 1952.

On ne peut oublier la plus belle d'entre elles, « La Laiterie Modèle » du château Laroque (ou Larroque), chemin Bernos. Créée par le médecin pédiatre Jules Chambrelent, fils du célèbre

ingénieur agronome, il avait installé sur son domaine talençais un élevage de vaches laitières dans les meilleures conditions d'hygiène afin de produire un lait de parfaite qualité, destiné aux enfants malades. Mon grand-père, qui le connaissait, disait : « *Les étables parfaitement carrelées, sont d'une grande propreté, là-bas, les vaches sont mieux logées que les hommes !* ».

Ces élevages devinrent conséquents au point de provoquer la création d'un « *Marché aux vaches laitières* » sur notre propre commune, ce qui fut une innovation.

Cela ne fut pas facile du fait de l'opposition de la ville de Bordeaux soucieuse de conserver son monopole dans ce domaine.

Sous la présidence du maire Jean Iriquin, la délibération du Conseil municipal talençais, du 16 octobre 1910, est éloquente à ce sujet : Création d'un marché aux vaches laitières à Talence.

#### **Arrêté d'autorisation :**

Monsieur le Maire communique l'Arrêté Préfectoral du 31 Août 1910, autorisant la Commune de Talence à créer sur son territoire un marché aux vaches laitières qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois de 8 heures à midi.

Il fait remarquer que si cette autorisation a été donnée avec l'appui de la Société d'Agriculture, il n'en a pas été de même de la ville de Bordeaux qui a émis un avis nettement défavorable. Quoiqu'il en soit, Monsieur le maire va prendre des dispositions pour l'installation et l'organisation de ce marché ; il préparera aussi un règlement-tarif et de police, et fera faire toute la propagande voulue pour y attirer les marchands de bétail. Après une discussion relative à l'emplacement, au nombre des réunions et aux heures et durées de leurs tenues, le Conseil donne acte de la Communication qui lui est faite.

Remarquons qu'à cette époque le mot « *publicité* » est encore nouveau et on lui préfère celui de « *propagande* » devenu péjoratif de nos jours. Quant à celui de « *publicitaire* », il n'apparaîtra qu'en 1932 !

Cette propagande va aussitôt apparaître, dès 1911, en indiquant simplement dans l'Agenda et Annuaire Delmas, à la rubrique « *Marchés et Foires* » : « *Talence, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois* ». Puis, curieusement, cette rubrique va disparaître pour les marchés non bordelais ! Elle ne réapparaîtra qu'en 1923 sous le nom de « *Foires et Marchés du département de la Gironde, Arrondissement de Bordeaux* ». Talence y figure et à partir de 1931, l'intitulé précise : « *Marché aux vaches laitières, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois* ». Malgré la guerre, notre marché se maintiendra jusqu'en 1941.

Comme dans les autres domaines, les activités laitières souffriront des restrictions durant la guerre. Des petits dépôts de lait s'installeront dans les quartiers. Pour les transports, il faut s'adapter au manque de carburant comme en témoigne cette photo d'un camion de ramassage de la Laiterie du Moulin d'Ars qui est équipé d'un gazogène (fig. 2). Cette laiterie était située à l'angle des chemins de Suzon et de Cauderès.



Fig. 2 - Camion de ramassage de lait de la Laiterie du Moulin d'Ars équipé d'un gazogène. (Coll. José Sanz)

Cette fois encore, merci à Véronique Martigny pour son aimable participation.

Sources : Archives municipales de Talence.

Bibliographie

Agenda-Annuaire Delmas, années 1911 à 1952.

Champ (Alain) - La vigne à Talence. Bull. MPT n° 11, p. 5.

Rèche (Albert) - Dix siècles de vie quotidienne à Bordeaux. Horizon chimérique, 1988. p. 143.

Trait d'Union Talençais - Talence industriel et artisanal. 3<sup>e</sup> album. 1965.

# LE DOMAINE BONNEFONT ET SON CHÂTEAU À TALENCE

par Alain CHAMP

*Malgré les transformations que lui a fait subir son utilisation universitaire, c'est la maison Balguerie qui a gardé les éléments les plus authentiques de ses aménagements primitifs (Paul Roudié, 1976).*

## Origine de son nom et différentes appellations

Il est évident que ce domaine doit son nom à sa « fontaine » qui était une source naturelle.

Le mot « fon » ou « font » désigne une source, surtout dans la partie septentrionale du Bordelais. Dans le sud de Bordeaux, où l'on parlait gascon, le f se transforme en h, on disait une hon ou hont (prononcer houn ou hount) et ce n'est qu'assez tardivement que les fons sont apparues. À Pessac. Par exemple, on connaît la Fon de Madran, la Fon Taudin et la Fon de Pessac, cette dernière anciennement connue sous le nom de la Hont de Pessac (VDP p. 135) <sup>1</sup> (carte de Belleyme) <sup>2</sup>.

Les noms Bonefon et Bonnefon ne semblent apparaître qu'en 1694 dans un « Aveu » de la Confrérie de Saint-Pierre de Talence (CSP). Toutefois, c'est sous différentes appellations que le domaine est désigné dans des actes notariés.

En 1715 <sup>3</sup>, c'est « une maison de campagne appelée a Emalle », mauvaise transcription du nom d'un précédent propriétaire, le sieur Esmale ou Eymale, que nous retrouverons au chapitre sur le XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1720 <sup>4</sup>, le domaine est simplement désigné sous le nom de bourdieu, puis de domaine dans un acte de 1798 <sup>5</sup>, alors qu'à cette même date du 2 fructidor an VI, il est mentionné un bien appelé Bonnefon dans un autre acte, voir le chapitre : « Fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ».

Plus tard, ce domaine sera désigné sous le nom de ses différents propriétaires tels que « Maison Balguerie » en 1823, « Villa Gaden » en 1865 et « Chez Beaumartin » au XX<sup>e</sup> siècle.

Dans des annuaires, le nom de « Bonnefont » apparaît parfois, soit par le nom de son propriétaire, soit à la rubrique « Châteaux » <sup>6</sup>.

## Situation

Le domaine se trouve dans le vallon du ruisseau d'Ars, dans sa partie située en amont de la route de Bayonne, l'actuel cours de la Libération.

Il a été englobé dans le Domaine universitaire de Bordeaux I, devenu aujourd'hui Université de Bordeaux, là où se trouve le portail d'entrée monumental.

Anciennes adresses : 8, chemin des Briques, puis 8, rue Pierre-Noailles.

Adresse actuelle : 351, cours de la Libération.

## La source

D'après des traces d'aménagement, il semblerait qu'il y eût, en plus de la source principale, d'autres moins importantes. De nos jours, ces sources ont disparu, enfouies suite à divers travaux de terrassement. Elles étaient en grande partie alimentées par les terrains graveleux qui dominant le site au Nord et au Nord-Ouest, dont un domaine porte le nom significatif de « Béoulaygue » : « bois-l'eau » en gascon.

La source éponyme de Bonnefont était la plus importante de Talence (fig. 1), les autres, peu nombreuses et beaucoup plus modestes, ne sont plus visibles.

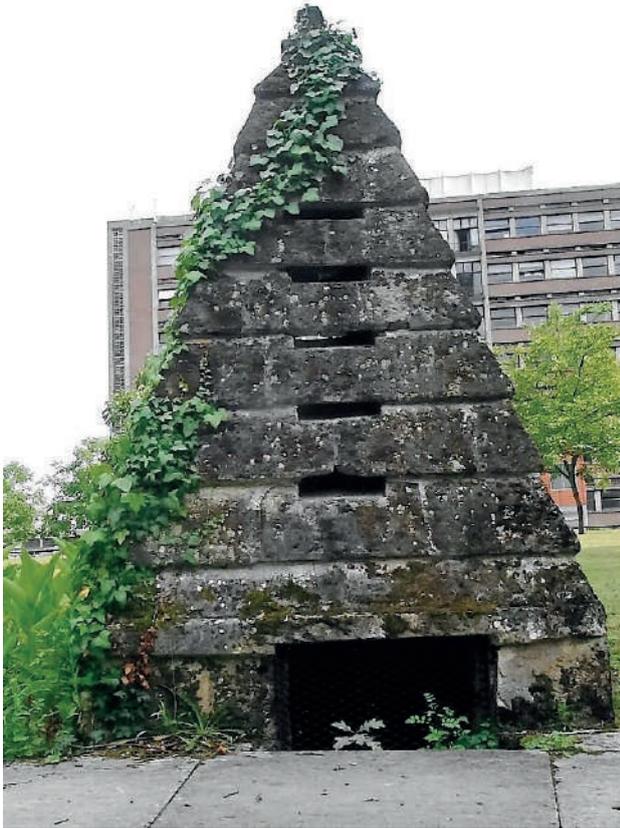


Fig. 1 - Pyramide probablement élevée à proximité de la source principale.

Il est probable que cette « Bonne fon » a joué un rôle décisif dans la création d'un petit hameau situé près d'elle, au sommet du coteau qui la domine au Nord. Ce village, nommé Talence, situé sur un carrefour important pour l'époque, est le berceau de notre commune. Nous le trouverons sous le nom de « la cornau de Talansa ». Le pont sur lequel la route de Bayonne enjambe le ruisseau d'Ars, immédiatement après sa sortie du domaine de Bonnefont, a porté longtemps le nom de « pont de Talance ».

Nous allons voir qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le droit d'usage de la fontaine, faisant l'objet d'un accord devant notaire, témoigne de l'importance qu'elle avait pour les habitants des alentours.

### Apparition du nom de Bonnefont

Elle est relativement récente. Nous n'en trouvons pas de traces dans les actes médiévaux étudiés par Alain Puginier (1987) (TSV).

Ce lieu ne figure pas non plus sur les documents du XVIII<sup>e</sup> siècle, tels le plan dit « *Le chemin des Grandes Landes* » (AD 33 C. 1926) et la carte de la Guyenne par Belleyne n°27.

Sur la carte de Cassini, il semble seulement que la mention « *Fauchard* » pourrait correspondre à notre emplacement.

Comme nous l'avons vu, c'est donc à Jean Pierre de Taulan <sup>7</sup>, curé de Talence, que l'on doit la première mention connue. Ce nom est écrit « *a Bonefon* » puis « *a Bonnefon* » en 1694 dans un « *Aveu et dénombrement pour la Chapelle et Confrérie de Saint-Pierre de Talence* », collationné en 1780 (AM Tce) et se retrouve ensuite sous le nom de Bonnefon, en 1798, dans un acte notarié. Ces documents sont cités ci-dessous.

### Le site avant « Bonnefon »

D'après « *l'Aveu* » cité ci-dessus, nous n'avons donc à l'origine qu'un lieu-dit, sur lequel est un plantier de vigne. L'absence de seigneurie ou de construction remarquable explique le manque de notations antérieures.

### Au XV<sup>e</sup> siècle

Un emplacement, « *en la cornau de Talansa* », près « *deu grant cami St Jacme* » (du grand chemin allant à Saint-Jacques de Compostelle) et de « *lo may de la riu* » (le cours principal du ruisseau), a pu peut-être appartenir au lieu-dit appelé « *Terre Sansse* » cité dans un acte du 30 janvier 1464 (TSV p. 38). C'est probablement le même lieu que celui nommé « *a Tastet ou Terre Sauge* » (CSP p. 8 et 9).

Un acte du 30 avril 1483, issu du terrier de la confrérie de Saint-Pierre de Talence, concerne un lieu appelé « *au plantey* <sup>8</sup> *d'Arbiban* » et une aubarède située entre le ruisseau de Talence et divers « *confronts* » dont le chemin commun (AHG n° 35, p. 417).

Ce « plantey d'Arbiban » pourrait être à l'origine du « pré d'Arbant » cité en fin du second extrait de 1694, ci-après.

### Au XVI<sup>e</sup> siècle

Dans une reconnaissance féodale du 12 décembre 1576, toujours issue du terrier de la même confrérie, il est mentionné : *Jean Estève, laboureur de la paroisse de Talence, reconnaît tenir féodalement [de Pierre de Hazera] une pièce de terre et vigne confrontant des deux côtés à la vigne de Guyraud Delaville, d'un bout à la ruelle ou chemin de Labricq<sup>9</sup>, vers le nord, et de l'autre, vers le midi, à l'estey commun (...)* (AHG n° 35, p. 418).

Cette situation entre l'estey (ruisseau d'Ars) et le chemin commun ou chemin de Labricq (actuelle rue Pierre-Noailles), correspond bien à une partie du futur domaine Bonnefont. Ces situations sont à comparer avec celle qui suit, ci-dessous.

### Au XVII<sup>e</sup> siècle, « Bonnefont » apparaît

La référence la plus ancienne pour le domaine est citée dans une exporle<sup>10</sup> de 1608 dans le second extrait de « l'Aveu » de 1694 qui suit.

Au cours du siècle, à une date non précisée, un nouveau propriétaire, monsieur Esmale, a transformé cette propriété de rapport, alors simple bourdieu viticole, en un domaine de plaisance. Dans les deux extraits de « l'Aveu » qui suivent, on constate cette évolution. Le texte a été transcrit en améliorant la graphie pour en faciliter la lecture (CSP).

**1<sup>er</sup> extrait :** « *Cet art. est à BONEFON* » - « *De plus, ladite chapelle possède la rente de trente règes<sup>11</sup> de terres, anciennement en vigne, bernède<sup>12</sup> et aubarède<sup>13</sup> et à présent en allées d'ormeau, jardin et vivier appartenant audit sieur et, sur lesquelles trente règes, est bâtie une partie de la maison dudit ESMALE, confrontant au levant et au couchant au jardin dudit sieur ESMALE, au midi au ruisseau de TALANCE<sup>14</sup>, au*

*nord à la maison et au chemin commun<sup>15</sup> (...). De plus, ledit sieur ESMALE tient dudit fief de ladite chapelle une pièce de terre qui était anciennement en bernède et aubarède, à présent, en vivier, ormière et allées (...)* ».

Il est donc probable que c'est ce sieur Esmale qui aurait fait creuser le vivier, actuelle pièce d'eau (fig. 2 et 3), et fait bâtir la maison qui a précédé le château actuel.



Fig. 2 – Partie Ouest de la pièce d'eau en 2003



Fig. 3 – Partie Est de la pièce d'eau en 2011

**2<sup>e</sup> extrait :** « *à BONNEFON* » - « *De plus, ladite chapelle (Saint-Pierre) possède la rente de deux courrèges<sup>16</sup> et courrègous de vigne situés au plantier de BONNEFON, dans la susdite paroisse St-Genès appartenant à présent au sieur ESMALE, lesquelles courrèges étaient ci-devant à l'agrièrè<sup>17</sup> au cinquin des fruits, laquelle fut commuée par le curé et syndic de ladite confré-*

rie ou chapelle, en cinq sols de rente annuelle, ainsi qu'il est justifié par une exporle du sieur Du vigneau, conseiller, secrétaire du Roy, qui en reconnut en faveur de ladite chapelle le dix huit avril mil six cent huit (18/4/1608) par-devant RICARD, notaire royal, confrontant lesdites courrèges, au levant et couchant aux vignes dudit sieur EYMALE, d'un bout, du nord au pré d'Arbant, au midi aux vignes dudit sieur EYMALE . »

Il apparaît donc que malgré les aménagements de plaisance il y a encore des vignes.

Les variations d'orthographe pour le sieur ESMALE ou EYMALE sont d'un type courant à cette époque. Nous avons vu que sur l'acte de 1715<sup>3</sup>, le lieu a conservé le nom de ce propriétaire.

### Fin du XVIII<sup>e</sup> siècle Un accord sur l'usage de la fontaine

Le 2 fructidor an VI (19 août 1798), comparaissent devant le notaire Mathieu de Bordeaux les citoyen et citoyenne MICHEL<sup>18</sup>, tante et neveu, copropriétaires du lieu de BONNEFON, et des Talençais, à propos de l'usage de la fontaine. En voici un extrait en transcription littérale, seuls les noms propres ont été mis en majuscules..

**Page 4 :** « Lesquelles parties ont dit que lesdits citoyenne et citoyen Michel possèdent un bien dans la dite commune de TALANCE appelé Bonnefon, duquel dépendent une fontaine et un lavoir situé dans l'intérieur dudit bien.

Que des habitants dudit lieu de TALANCE ayant prétendu avoir l'usage de puiser à ladite fontaine et de laver audit lavoir, il est de la connoissance des particuliers qu'il fut transigé à une époque très reculée et dont elles ne peuvent être mémoratives, entre celui qui possédait alors ledit bien et les habitants qui formoient ladite prétention. / .

Que par suite et en exécution de la transaction qui eut lieu, il fut établi une fontaine en dehors du mur de clôture, à côté du portail d'entrée dudit bien, et un lavoir à la suite de ladite fontaine, le tout à l'usage desdits habitants, qui moyennant ce, renoncèrent à user de la dite fontaine, et dudit lavoir situé dans l'intérieur dudit bien,

et à leurs autres droits et servitudes qu'ils pouvaient avoir sur les eaux qui en dépendent. / (fig. 4 et 5).

Que lesdits habitants se réservèrent néanmoins la faculté d'entrer dans ledit bien pour user de ladite fontaine dans le cas où celle établie en vertu de ladite transaction éprouveroit des dérangements, ou détériorations qui la mettroit hors d'état de servir à l'usage pour laquelle elle fut pratiquée et ce jusqu'à son entière restauration. / .



Fig. 4 – Les deux vannes permettant d'envoyer l'eau vers l'utilisation privée et vers celle publique.



Fig. 5 – Ancien lavoir intérieur.

Que ladite fontaine extérieure ayant en effet cessé de fournir l'eau nécessaire pour l'usage et la consommation desdits habitants, ils reprirent l'habitude de venir puiser à la fontaine intérieure, et on continué d'y puiser jusqu'à ce jour.

Que lesdites citoyennes et citoyens MICHEL étant dans l'intention de faire rétablir la fontaine extérieure dans l'état où elle était précédemment, et telle quelle avoit été pratiqué en exécution de ladite transaction on fait part de ladite intention aux citoyens susnommés qui représentent dans ce moment, soit en leur qualité d'habitants dudit lieu de Talence, soit comme possesseur des fonds situés audit lieu, les particuliers qui transigèrent de la manière ci-dessus rappelée.

Que lesdits citoyennes et citoyens Michel voulant observer avec eux les égards du bon voisinage, et leur procurer par le rétablissement de ladite fontaine, toutes les aisances dont elle peut être susceptible, les ont engagés, à se concerter avec eux tant sur le placement de ladite fontaine, que sur la forme dans laquelle ils croiront qu'il sera le plus convenable de construire le canal qui devra y conduire les eaux, et le timbre qui devra les recevoir. / .

Que d'après cette invitation, et les diverses conférences qui ont lieu entre les parties, ainsi que d'après les idées et projets qu'elles se sont mutuellement communiquées, elles (...) ont arrêté ce qui suit. / .

Savoir -

1<sup>o</sup> Ladite fontaine extérieure sera rétablie et placée en dehors du mur de clôture, près le portail du-dit bien, à l'endroit où il existe actuellement un ormeau, elle sera construite de manière à ce que les eaux ne puissent être gâtées par les passans, et qu'on ne puisse y jeter rien de nuisible. Il sera établi au pied de la dite fontaine, un timbre de huit pied de long sur huit pied de large, dont le fond sera pavé et les côtés revêtus de murs suffisants ; ledit timbre recevra les eaux de la fontaine, et les déversera par un conduit pratiqué à cet effet, dans le lavoir extérieur dont il sera ci après parlé. / .

2<sup>o</sup> Le canal qui conduira les eaux de la fontaine intérieure à celle qui va être établi, sera fait avec soin, et sera revêtu en maçonnerie de pierre dure, il sera en outre disposé de manière à fournir l'eau en suffisante quantité. / .

3<sup>o</sup> Lesdits habitants renoncent à pouvoir pénétrer dans l'intérieur dudit bien pour se procurer de l'eau dès le moment que ladite fontaine extérieure sera établie et en activité, et dans le cas où par défaut d'entretien, soit dudit canal, soit de ladite fontaine, qui sera continuellement à la charge du propriétaire dudit bien, ladite fontaine cesseroit de fournir l'eau nécessaire pour la consommation desdits habitants, ils reprendront alors l'usage d'aller puiser à la fontaine intérieure, et passeront à pied seulement pour aller puiser, par une porte qui sera pratiquée à côté du principal portail d'entrée dudit bien. Le propriétaire dudit bien sera tenu dans ce cas de tenir ladite porte ouverte depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, sur une simple sommation qui lui sera faite par l'un desdits habitants, et sans qu'il soit besoin d'aucune forme, ni acte de procédure, pour le contraindre d'ouvrir ladite porte, dès le moment que les eaux cesseroient d'être fournies en assez grande quantité par ladite fontaine extérieure, et pendant tout le temps qu'elle aura besoin de réparations, néanmoins ++ (ratures) achevées et ladite fontaine extérieure remise en bon état, lesdits habitants cesseront de pouvoir puiser à celle d'intérieur.» (AD 33, cote 3E 24 108).

Sur la matrice cadastrale de 1817, la fontaine occupe 80 m<sup>2</sup> et le lavoir 230 m<sup>2</sup> (fig. 5).

Ces aménagements, ou du moins une partie, pouvaient encore se voir dans les années 1950 jusqu'aux travaux de construction de l'Université.

Étant enfant, dans les années 1940, j'aimais m'arrêter sur le pont qui enjambait le ruisseau. De là, je pouvais voir, plusieurs mètres en dessous, le lavoir et une longue pente, parallèle à la route, placée sur la rive droite, qui avait permis à bêtes et gens d'accéder à la « bonne fon », à son lavoir et à son abreuvoir. Il n'y avait plus personne pour y puiser ou y laver, mais à la place, de gros rats vaquaient en toute tranquillité à leurs ablutions.

## Le domaine

Son étendue est d'environ 9 hectares (8,787 ha d'après le cadastre de 1811).

Il devient en 1798 la propriété de Jean Étienne Balguerie, dit Balguerie Junior (TDH p. 206) <sup>19</sup>. Il occupe donc une partie du vallon du ruisseau d'Ars qui le traverse d'Ouest en Est. Il est délimité au Nord par le chemin des Briques <sup>5</sup> (rue Pierre-Noailles) qui fut sans doute, dans sa partie nord-ouest, un tronçon de la voie romaine, et à l'Est, par la route de Bayonne qui remplaça l'antique voie à partir de 1289. Mais il faut remarquer que la limite du domaine ne borde pas la route de Bayonne dans sa partie nord, il en était autrefois séparé par l'impasse des Briques. Le triangle compris entre route, impasse et rue Pierre-Noailles a pu avoir pour origine une extension du cornau de Talence, dont une partie s'était rapprochée de la source après la création de ce nouveau tracé.

Au Sud, il va jusqu'à un chemin qui se nommera chemin de l'Hippodrome vers 1826, puis deviendra le chemin Roul. La voie du tramway occupe actuellement une partie de cet ancien chemin. À l'Ouest, il est séparé du domaine Castel Terrefort par un petit chemin qui vers 1860 prend le nom de chemin Brunet (C1811). Sur ce chemin, j'ai connu un petit pont qui enjambait le ruisseau près d'un ancien lavoir (TDH p. 273).

De nos jours, ces deux domaines réunis pour l'Université, totalisent une superficie de 19 hectares.

## Le château

Il est construit sur deux niveaux, sur la limite nord du domaine, dans sa partie la plus élevée. Il a été probablement édifié sur l'emplacement de la maison du sieur Esmale dont il a utilisé une partie des infrastructures comme en témoigne la façade nord, sur la rue Pierre-Noailles, qui est d'une architecture « rustique », bien différente de la belle façade sud (fig. 6).



Fig. 6 – Partie centrale de la façade du château (AM Tce)

L'architecte, Arnaud Corcelles, a fort judicieusement ajouté une « façade intérieure », parallèle à l'originale, en ménageant un long couloir de service sur les deux niveaux. Comme pour les anciens propriétaires, ces longues galeries se révèlent fort utiles.

Cet édifice est un des rares représentants du style Empire en Gironde. « *La maison de Balguerie junior est d'un art encore plus raffiné. Le rez-de-chaussée de la longue façade, sur laquelle se détache un avant-corps central, est décoré par le quadrillage rigoureux de bossages en faible relief, auquel s'oppose la nudité lisse du parement de l'étage, couronné d'une corniche et d'un attique plein... Tout cela est rigoureux, géométrique, d'une monotonie voulue et pourtant très élégant. C'est seulement lorsqu'on s'approche qu'on remarque l'extrême délicatesse des sculptures décoratives en faible relief qui garnissent les couronnements des baies en se soumettant strictement au cadre qui les entoure* » (BAC p. 223).

Des projets de l'architecte Corcelles, datés de 1820, et conservés aux archives de la Société Archéologique de Bordeaux, montrent plusieurs propositions. On pourrait donc en déduire que la construction est postérieure à cette date, mais le château figure sur le plan cadastral de 1811 avec ses dépendances, on y voit un pont sur le ruisseau, face à l'allée qui conduit au château (fig. 7).

On peut donc situer l'édification du château entre 1800 et 1810. Des auteurs l'indiquent terminé en 1805 (TDH p. 206).

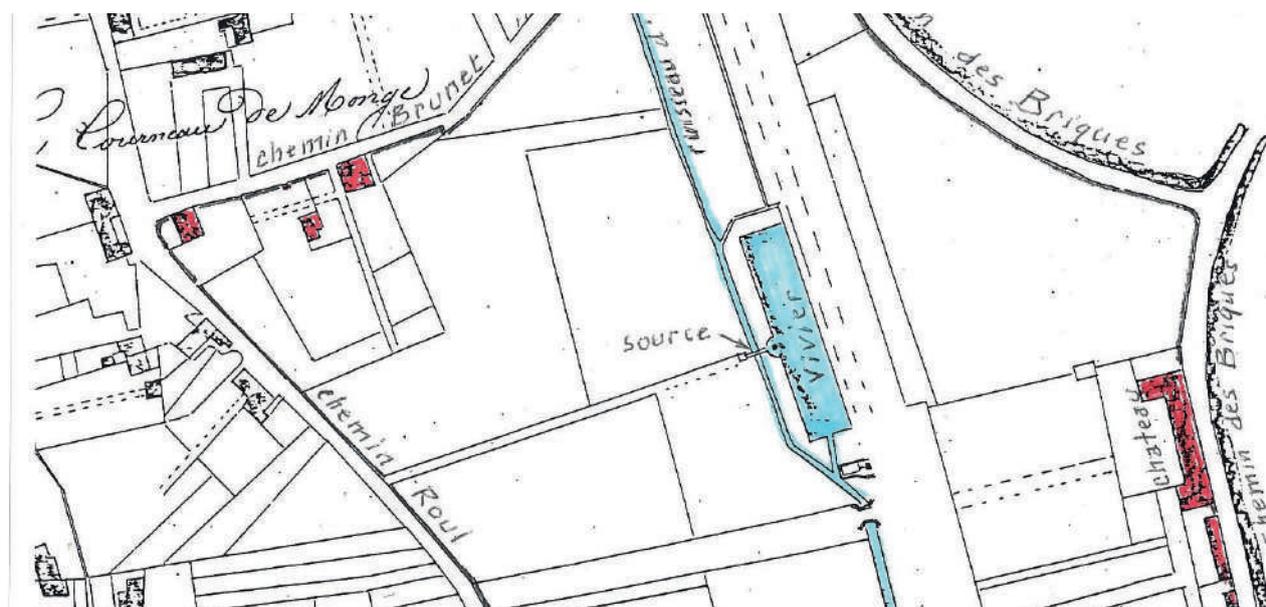


Fig. 7 – Le domaine d'après le cadastre de 1811

Dans le vestibule d'entrée, deux colonnes très sobres, sont seulement ornées de palmettes dans leur partie supérieure (fig. 8). À l'étage, des arcades agrémentent le palier (fig. 9). À droite en entrant, se trouve le grand salon. Le plafond est orné d'une belle rosace qui rappelle le style des décors de façade (fig. 10). L'ornementation essentielle de ce local est constituée par une cheminée surmontée d'un trumeau (fig. 11). De part et d'autre de ce trumeau, deux beaux visages couronnés de pampres rappellent le passé viticole du domaine (fig. 12). Ce salon porte actuellement le nom de « Salle Égypte ».



Fig. 9 – Arcades à l'étage du vestibule d'entrée.



Fig. 8 – Détail d'une des colonnes du vestibule

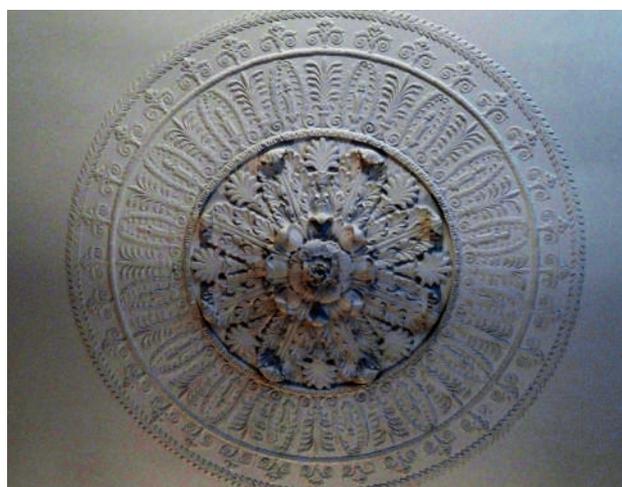


Fig. 10 – Rosace du grand salon



Fig. 11 – Trumeau de la cheminée du grand salon d'entrée.



Fig. 12 – Tête couronnée de pampres sur le trumeau du grand salon (Photo B. Cahuzac).

Avant de vendre le domaine, Charles Balguerrie, fils de Balguerrie Junior, confie à l'architecte Charles Durand le soin de restaurer le château et de replanter le parc (TDH p. 203). Ces travaux se situent entre 1831 et 1839.

L'habitation, que M. Ferrus qualifie en 1926 « *d'importante villa* », était luxueusement meublée. « *Il y avait, entre autres belles choses, un trumeau montrant M. et Mme Balguerrie<sup>19</sup>, M. et Mme Tarteiron<sup>20</sup>, M. Lawton et sa fiancée et Mlle Balguerrie.* » (HDT p. 88). Les références à l'Antiquité sont nombreuses. Des pilastres à chapiteaux « *palmiformes* » encadrent les portes que surmontent des entablements peints de motifs bachiques (TDH p.206).

« *Malgré les transformations que lui a fait subir son utilisation universitaire, c'est la maison Balguerrie qui a gardé les éléments les plus authentiques de ses aménagements primitifs.* » (BAC p. 224).

### **Le parc : un superbe jardin anglais**

Quand Balguerrie Junior achète le domaine, celui-ci possède déjà « *un superbe jardin anglais* » qui a fait l'admiration de l'architecte Victor Louis. Il « *n'en avait jamais vu d'aussi beau, de son propre aveu.* » (Guide ou Conducteur de l'étranger à Bordeaux, 1827). C'est probablement le résultat de l'œuvre voulue par le sieur Esmale. Toutefois, une partie est encore réservée à la vigne. Le ruisseau, le vivier et les fontaines doivent contribuer pour beaucoup à la beauté du site (fig. 2). Jouannet opposait aux jardins du Château Raba ceux de la propriété Balguerrie « *où le goût a su tirer un meilleur parti des dons de la nature... Vous y reconnaissez sans doute la main de l'art, mais d'un art délicat, qui ne soumet pas tout à la règle et à l'équerre, et qui ne touche aux beautés naturelles que pour faire valoir jardins délicieux, parterres émaillés, allées ombrées, bouquets d'arbres avec tout leur luxe agreste, eaux courantes, beaux réservoirs, tout contribue à faire de cette demeure un séjour délicieux.* » (NHT cité dans BAC p. 220).

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le jardin sera redessiné par l'architecte Arnaud Corcelles, en harmonie avec le château qui sera construit sur ses plans.



Fig. 13 – Petit bassin ovale.(AM Tce).

Un petit bassin ovale (fig. 13), situé devant le château, est un des rares vestiges de cette époque. Il avait été autrefois alimenté par une pompe à main, aujourd'hui disparue. Comme nous allons le voir ci-dessous, les dernières vignes disparaîtront après 1846.

### **Le vignoble**

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le vignoble occupe la plus grande partie du domaine.

C'est avec les transformations du sieur Esmale que la plaisance prend le pas sur le vignoble, mais celui-ci est encore présent sur une faible partie de la propriété.

Sa superficie est de 1,89 ha, inchangée de 1811 à 1846, d'après les cadastres à ces dates.

En 1827, alors que le Guide ou Conducteur de l'étranger à Bordeaux fait l'éloge du jardin, il ne cite pas Bonfont dans sa liste des Noms des propriétaires récoltants au-delà de cinq tonnes.

La seule information que je connaisse est celle du journal « *Le Producteur* » de 1841.

Il indique pour le domaine « *Ci-devant Balguerie junior* », le propriétaire étant « *Klipsch* », que le vignoble ne produit que 10 à 12 tonnes de 912 litres, en premiers crus. À titre de comparaison, La Mission Haut-Brion en produit 45 à 50 à cette même époque.

Dans les bonnes années, le tonneau se vend de 600 à 800 francs.

Le vignoble est donc classé « *Premiers crus* », au même niveau que ceux de la Mission Haut-Brion et des voisins de ce dernier, Lavardens et Cholet.

Sur un traité sur les vins du département de la Gironde de 1845, le domaine ne figure pas et il n'apparaîtra jamais dans les éditions de Bordeaux et ses vins par Charles Cocks et Édouard Féret, dont la plus ancienne est de 1850.

On peut donc en conclure que le vignoble a disparu après 1846, du temps où Christian Gaden en était propriétaire, au profit de l'extension du parc en « *Jardin anglais* ».

Cette « *tendance* » était générale dans le Bordelais comme le remarque Jean Barennes en 1911 quand il écrit : « *au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (...) la création de propriétés d'agrément avec des petites pelouses et des parcs à l'anglaise a entraîné la disparition de nombreux petits vignobles suburbains.* » (RHB t. IV, 1911, p. 109).

### **Bonfont sur le cadastre**

Curieusement, les plans cadastraux de 1811 (fig. 7) et 1846 qui représentent le domaine et son château, ne mentionnent jamais son nom, alors que d'autres noms de châteaux figurent. Sur le plan d'assemblage de celui de 1846, il est même indiqué, en plein sur le domaine, « *Pt Courneau de Monge* » qui est en plus une mauvaise rédaction de ce nom de quartier. Quant au ruisseau, il y est appelé « *Pechotte* », du nom de la villa située en aval (château Peixotto). Un concert d'erreurs et d'omissions !

Par contre, les matrices sont très utiles par les informations qu'elles apportent sur la nature et la superficie des parcelles. C'est ainsi que sur celle de 1811, il est indiqué pour la parcelle n° 363 : « *fontaine (lavoir)* » avec une surface de 80 m<sup>2</sup>. Sur celle de 1817, il est indiqué, en plus de la fontaine, pour la parcelle n° 379 bis : une surface de 230 m<sup>2</sup> pour le lavoir, ce qui est très important, ainsi qu'une autre fontaine de 20 m<sup>2</sup> sur la parcelle n° 394.

### Jean Étienne Balguerie <sup>19</sup>

Il était issu d'une famille protestante languedocienne arrivée à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce personnage (1756-1831), qui ne laissait personne indifférent, avait, selon une expression attribuée au baron Coëhorn, « *l'étoffe d'un explorateur, d'un homme de guerre, d'un gouverneur des colonies et la fibre d'un gentilhomme.* » (TDH p. 204).

Il est d'abord un capitaine au long cours, puis un armateur qui se consacra ensuite au négoce. Comme beaucoup de négociants armateurs de cette époque, il pratique le « commerce triangulaire » qui implique la traite de noirs. De 1816 à 1819, un de ses navires, Le Bordelais, commandé par le lieutenant de vaisseau Camille de Roquefeuil-Cahuzac, est un des premiers à faire « *le tour du monde* », avant lui seulement deux marins français avait réussi la boucle complète (DMV pp. 40, 41).

Homme politique bordelais, membre de la Chambre de Commerce de Bordeaux dès 1803, il en devient président en 1816 et 1817.

En 1798, il a acheté le domaine de Bonnefont, pour 40 000 francs (TDH p. 206), aux copropriétaires Michel.

En 1825, le sous-préfet le nomme Conseiller municipal de Talence, en remplacement de M. Bontemps-Dubarry, décédé (DCM 21/08/1825). Élu député en 1827, il est alors l'un des hommes les plus importants, et les plus riches, de toute l'Aquitaine. Il est un des chefs de l'opposition libérale en 1830. Son portrait, supposé peint par Lonsing, est dans la collection Cruse Fils et

Père (DMV p. 41 et BDH p. 380). À sa mort, en 1831, l'essentiel de sa succession passe entre les mains de son fils Charles. Mais celui-ci préférant le château Thouars qui appartient à sa tante, la veuve de J.-R. Tarteyron, et dont il héritera en 1859, vend le domaine au négociant Christian Gaden (TDH p. 207).

### Famille Gaden

Christian Gaden, nouveau propriétaire de Bonnefont depuis 1839, est vice-consul du grand-duché de Mecklembourg, à Bordeaux. Il est né à Pormpow, Grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, vers 1777. Il avait fondé, en 1803, la maison de commerce « *C. Gaden et Klipsch* », spécialisée dans le commerce des vins et spiritueux. En 1841, le propriétaire est indiqué « *Klipsch* » (Le Producteur, 1841).

Le domaine reste dans cette famille, par succession, avec Hermann, fils de Christian puis avec Charles, fils d'Hermann (C1846). Charles Gaden, né en 1839, est membre du Conseil municipal de Bordeaux depuis 1878 et devient adjoint au maire de 1879 à 1884. Il est un des fondateurs de la Société des Bibliophiles de Guyenne. Il est également connu pour sa philanthropie (TDH p. 208). Charles Édouard Guillon, qui visite « *la villa Gaden* » en 1865, note : « *La maison est belle et meublée avec luxe ; il y a des tapisseries qui ont une grande valeur (Le Musée d'Aquitaine en 1823, Guillon en 1866 et HDT p.89).* C'est probablement Charles Gaden qui avait constitué une petite collection d'échantillons géologiques d'Aquitaine. Cet érudit avait fait réaliser deux armoires spécialement équipées de tiroirs où les échantillons sont soigneusement rangés et étiquetés (fig. 14).



Fig. 14 – Vue partielle de la collection Gaden.

Cette collection est conservée dans la lithothèque de l'Université de Bordeaux située dans une annexe du château, ancienne écurie.

Autre référence à la géologie locale, les amateurs peuvent remarquer, sur la façade principale, des pierres de taille en Calcaire à Astéries marin (d'âge Oligocène, déposé il y a 30 millions d'années). Sur celle qui est présentée (fig. 15), on y voit des concrétions blanches arrondies d'algues calcaires (Rhodophycées), ainsi qu'au centre deux petits osselets d'astérie (formant le squelette interne des bras de l'étoile de mer = « astérie »), terme éponyme de la formation (Bruno Cahuzac).



Fig. 15 – Pierre de taille en calcaire à Astéries.

En 1868, le maire de Talence demandait l'élargissement de la route impériale longeant la propriété de M. Gaden (DCM 24/01/1868). Il est probable que c'est à cette époque qu'est construit un nouveau pont, avec son parapet en belle pierre de taille.

### Début du XX<sup>e</sup> siècle

Le domaine est connu sous le nom de « chez Beaumartin », son propriétaire<sup>21</sup>. Déjà en 1875, un nommé Jean Beaumartin, né le 27/04/1810, faisait partie du Conseil municipal de Talence (DCM 7/1/1875). La famille Beaumartin, issue d'exploitants, négociants et exportateurs de bois, a tenu une place importante dans ce négoce avec les Établissements Gabriel Beaumartin,

fondés en 1887 et les Établissements Armand Beaumartin<sup>22</sup>. Mathieu Georges Beaumartin, fils de Pierre Armand, le fondateur des établissements qui portent son nom, est né à Talence le 21/10/1872 (AM Tce et DHD p. 56), à cette date la famille habite chemin de Pessac, actuel cours Maréchal Gallieni. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, aux rubriques Bois de chauffage, Bois de construction et Bois injectés, on trouve « Beaumartin fils jeune et Paul Thébeaux, boulevard de Talence, 59 » (Agenda-Annuaire Delmas, 1908 et 1909, p. 196). Plus tard, dans les mêmes annuaires, Armand Beaumartin a sa société domiciliée 33, rue de Saint-Genès et Paul Beaumartin, associé à Paul Thébeaux, figure au 75, boulevard Georges V, tous deux à Bordeaux (Agenda-Annuaire Delmas de 1923 à 1927), nous n'avons donc aucune référence indiquant qu'un membre de cette famille ait habité le château.

### Guerre de 1939-1945

Des travaux sont exécutés pour le cantonnement des troupes d'occupation au château Bonfont (DCM 25/08/1940).

### Récapitulatif des propriétaires et occupants connus

- Le sieur Esmale (ou Eymale) - en 1694.
- Messire Alexandre de Gasq, écuyer, qui vend en 1720
- Jean-Baptiste Michel, commissaire ordonnateur en la Marine, le 18 juin 1720.
- Victoire Michel et Honoré Henry, Michel, Étienne, Michel Villebois, copropriétaires, héritiers, qui vendent en 1798.
- Jean Étienne Balguerie, dit Junior, du 19 août 1798 à 1831.
- Charles Balguerie, de 1831 à 1839.
- Christian Gaden, achète en 1839. Société Klipsch. - Hermann Gaden (fils de Christian), par succession.
- Charles Gaden (fils de Hermann), par succession, connu en 1909.
- Paul-Armand Beaumartin et héritiers, connu vers 1920, jusqu'en 1951.
- cantonnement de troupes d'occupation, en 1940.
- Université de Bordeaux, en 1951<sup>23</sup>.

## Remerciements

Je remercie, pour leur collaboration, Véronique Martigny, aux Archives municipales de Talence, Hélène Brun-Puginier, Pierre Bernard et Bruno Cahuzac, membres de notre association Mémoire et Patrimoine de Talence.

## Notes

1 - Les abréviations entre parenthèses renvoient aux sources et à la bibliographie en fin d'article.

2 - Il y a aussi à Bordeaux la « *Font d'Audège* » (Font d'Audeya). Il faut toutefois signaler que dans cette même ville, une petite impasse s'est appelée « *de la Hont de las très Canéras* » (de la Fontaine des Trois Canelles). Elle se nomme de nos jours impasse de la Fontaine-Bouquière. Dans Pessac, sur la rive droite du ruisseau Le Serpent, voir note 14, une parcelle est indiquée « *Vignes bonfonds* » (AM Bx, plan réf. Pessac 74).

3 - AN, concernant l'ouverture du testament de dame Anne de Gascq, veuve de Jean Despagne, Président à mortier au Parlement de Bordeaux, devant dame Françoise de la Czezes (?), veuve de M. de Gasc, baron de Portets, Conseiller au Parlement et Mons. de Czeze de Segues, Conseiller au même Parlement, le 4 novembre 1715.

4 - AN, étude Grégoire, notaire à Bordeaux, vente par Alexandre de Gasq à Jean-Baptiste Michel le 18 juin 1720 (AD33). Voir note 18.

5 - AN, vente par les héritiers Michel à Jean Étienne Balguerie Junior, le 2 fructidor an VI (19 août 1798) (AD33).

6 - HDT p. 89 et Agenda-Annuaire Delmas 1944.

7 - Jean Pierre de Taulan fut curé de Saint-Genès de Talence et de Saint-Pierre de 1684 au 7 novembre 1709, date de sa mort. Il laissa une fondation pour les pauvres de 12 livres de rente. La première édition de ce dénombrement est de 1496 et la plus ancienne date citée dans son « *Aveu* » est celle d'un acte de reconnaissance du 19/9/1511, concernant le lieu de Carret.

8 - Plantey : mot gascon, devenu plus tard « plantier ». Endroit planté de vignes et plus rarement d'aubiers.

9 - Ruelle ou chemin de Labricq. Parfois aussi désigné en tant que « chemin commun », est une des plus anciennes voies de Talence portant le nom d'un propriétaire. Dans un acte de 1602, elle est dite « qui conduit de ladite chapelle de Talence (Saint-Pierre) à la tour de Rostaing ». Mais en fait, ce chemin se continuait sous le même nom dans Pessac où on le retrouve entre le Plantier Daubrion (vignoble du Haut-Brion) et le ruisseau Le Serpent (plan AM Bx réf. Pessac 74), voir note 14. Par une regrettable altération, cette voie devint, dans Talence, le « chemin des Briques » à la fin du XVIIIe siècle et se nomme actuellement, dans sa partie nord, rue Pierre-Noailles (MPT n° 10).

10 - Exporle, ou esporle : mot régional. Redevance qu'un tenancier devait payer au seigneur chaque fois qu'il faisait une reconnaissance. Elle constituait la preuve tangible du droit éminent du seigneur sur la tenure.

11 - Rège : du mot gascon règue ou arrègue.

Il a plusieurs significations :

1) Tracé rectiligne tels que sillons, rang de vigne, etc.

2) Espace compris entre deux rangs de vigne.

3) Unité de surface comme c'est probablement le cas ici. La rège bordelaise vaut 16 carreaux. Il faut 32 règes pour faire un journal, lequel vaut environ 0,32 ha. La rège vaut donc 1/100<sup>e</sup> d'ha environ.

12 - Bernède : mot gascon. Lieu planté de bernès, aulnes glutineux en français : aulnaie. Les aulnes se plaisent en bordure des cours d'eau dont les racines fixent les berges.

13 - Aubarède : mot gascon. Lieu planté d'aubiers, de saules, en français : saulaie ou saussaie. Avant l'arrivée du Robinier (faux acacia), ces arbres fournissaient le bois pour les piquets de vignes (carassouns).

14 - Le ruisseau de Talence (suivant l'ancienne orthographe), connu aussi sous le nom de l'estey commun, est l'actuel ruisseau d'Ars.

Dans sa partie amont, il est nommé « *Le Serpent* ». De nos jours, il a disparu dans une canalisation souterraine. Il alimentait le vivier, la pièce d'eau actuelle.

15 - Ce chemin commun est le chemin de Labricq, voir note 9.

16 - Courrège : mot gascon. Courroie. Par extension, chose étroite et longue, bande de terre, champ étroit et long, etc. Ici il doit s'agir de parcelles de vigne étroites et longues.

17 - Agrière : mot gascon. Redevance en nature sur le fruit d'une culture.

18 - On remarque que cet acte notarié intervient le même jour (2 fructidor an VI) que celui de la vente du domaine par les consorts Michel à Jean Étienne Balguerie. Il est probable que ce dernier avait dû exiger cette « remise en ordre » de l'usage de la fontaine à la charge des vendeurs. La famille Michel est connue à Talence, des propriétaires de ce nom possédèrent le domaine de Branar vers 1770 (Plan Le Chemin des Grandes Landes) et un vignoble au Haut-Brion en 1827 (Le Guide ou Conducteur de l'étranger à Bordeaux, 1827.).

19 - Jean Étienne Balguerie, dit Balguerie Junior, est né à Montpellier en 1756 (TDH p. 204) ou en juin 1753, d'après son acte de mariage (AM Tce). Il est mort à Bordeaux le 11 mars 1831. Négociant, domicilié 16, place de la Liberté (ex-place Royale et actuellement place de la Bourse) à Bordeaux, en 1793, année de son mariage. Il s'est marié à Talence le 30 septembre 1793, avec Sophie Du Puy (Montbrun d'Aubignac) de Nozières, qui habitait à cette époque chez son beau-frère, M. Jean-René Tarteyron, négociant à Bordeaux, dans son « *bien de campagne* » appelé Thouars (le château). Comme c'est l'époque de la « Seconde Terreur », la cérémonie a eu lieu discrètement dans la chapelle du château. Les Balguerie étaient déjà alliés avec les Tarteyron.

20 - Le couple Tarteyron était composé de Jean-René Tarteyron, dit Jeune, et de Suzanne Victoire Du Puy Montbrun d'Aubignac, tous deux protestants, originaires du Languedoc. J.-R. Tarteyron avait acheté le domaine de Thouars le 9 mai 1788, mais suite aux désordres révolutionnaires il ne put s'y installer qu'en 1791 (MPT n° 7). Portrait (BDH p. 441).

21 - Maurice Ferrus écrit en 1926 « Le domaine - d'une étendue de 9 hectares - a été acheté, il y a quelques années, par M. Paul-Armand Beaumartin. » (HDT p. 89).

22 - « *Paul-Armand Beaumartin. Établissements Armand Beaumartin, Société anonyme au capital de quatre millions de francs. Traverses de chemins de fer, poteaux en port de force et lumière électrique. Exploitation bois pour mines, télégraphe, téléphone, trans-forestière, exportation. Siège social : 33, rue de Saint-Genès Bordeaux.* » (Annuaire de la Gironde, 1936).

23 - Faisant suite au déménagement de la Faculté des Sciences (sise cours Pasteur) vers Talence, ce sont les laboratoires de géologie qui s'installèrent au château Bonnefont. En particulier, on peut citer l'Institut de Géologie du Bassin d'Aquitaine (Prof. Michel Vigneaux), le laboratoire d'Hydrogéologie (prof. Jean Aurouze), le laboratoire de géophysique (prof. Pierre Muraour), le laboratoire de radiogéologie et géologie appliquée (prof. Paul Lévêque), puis le laboratoire de recherches et applications géologiques (prof. Jacques Alvinerie). Une lithothèque et une carothèque volumineuse furent aménagées dans les anciennes écuries à l'est du château, regroupant les échantillons de quelque 1600 forages et 40 000 prélèvements de terrain, principalement issus du Bassin d'Aquitaine, et toujours localisés en ce lieu [Note de B. Cahuzac].

**Sources**

## Abréviations

Archives départementales de la Gironde	AD 33
Archives historiques du département de la Gironde	AHG
Archives municipales de Bordeaux	AM Bx
Archives municipales de Talence	AM Tce
Délibérations du Conseil municipal de Talence (AM Tce)	DCM
Actes notariés de 1715, 1720 et 1798. AD 33. Communiqués par M. Pierre Bernard	AN
Acte notarié, étude Mathieu, 2 et 3 fructidor an VI (1798), AD 33 cote 3E 24 108.	AN
Communiqué par Mme Hélène Brun-Puginier	
Cadastres (plans et matrices) de 1811 et 1846	(AM Tce)

**Bibliographie**

Barenes (Jean) - Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen Âge. dans RHB, t. IV, 1911, 440 pages, p. 109.	
Bulletins de l'association Généalogie Talence Gironde.	GTG
Bulletins de l'association Mémoire et Patrimoine de Talence	MPT
Butel (Paul) - Les dynasties marchandes bordelaises du XVIIIe au XIXe siècle. Actes du XIe Congrès de Généalogie, Bordeaux, 1991, p. 75.	
Collectif - Bordeaux, 2000 ans d'Histoire. Catalogue d'exposition. Bordeaux, Musée d'Aquitaine, 1971, 630 pages.	BDH
Collectif - Talence dans l'Histoire. Ville de Talence et F.H.S.O., 2003, 310 pages.	TDH
Courteault (Paul) - Fragments d'un terrier de la confrérie de Saint-Pierre de Talence. dans AHG, 1900, n° 35, p. 417 à 420.	
Ferrus (Maurice) - Histoire de Talence. Féret et Fils, Bordeaux, 1926, 232 pages	HDT
Guérin (Jean et Bernard) - Des hommes et des activités autour d'un demi-siècle. Éditions B. E. B., 1957, 926 pages.	DHD
Guillon (Édouard) - Les châteaux historiques et vinicoles de la Gironde. Bordeaux, 1866.	
Jouannet (François) - Notice historique et topographique sur la banlieue de Bordeaux. Musée d'Aquitaine t. III, 1824.	NHT
Jousse (Claudine) et Schmidt (Yves) - Viographie de Pessac, Les rues et les quartiers. Association des anciens élus de Pessac et Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac, Pessac, 2016, 280 pages.	VDP
Le Guide ou Conducteur de l'étranger à Bordeaux. Seconde édition, Bordeaux, 1827.	
Le Musée d'Aquitaine, tomes II et III. 1823, 1824 (voir HDT p. 89 et TDH p. 206).	
Le Producteur. Journal des intérêts spéciaux de la propriété vignoble du département de la Gironde. Année 1841. Tome I.	
Perreau (Jean) - Demeures mystérieuses du Vieux Bordeaux. P.P.C. Éditions, 1981, 230 pages.	DMV
Puginier (Alain) - Talence et son vignoble du XIIe siècle à 1548. T.E.R., Université de Bordeaux III, 1987, 98 pages + annexes.	TSV
Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde (voir Barenes).	RHB
Robine (L. M.) - Communications personnelles.	
Roudié (Paul) - Sociétés et groupes sociaux en Aquitaine et en Angleterre : Les Bordelais aux champs. Les maisons de campagne de Talence. Bordeaux, 1976.	BAC
Taulan (Jean, prêtre et curé de Talence) - Aveu et dénombrement de la chapelle et confrérie de Saint-Pierre de Talence, le 6 septembre 1694, collationné par Charles Marie Foucault de Bauregard le 10 juillet 1780. AM Tce cote P9.	CSP

Sauf indication, les photos sont de l'auteur.

Talence le 23 mars 2017

## TALENCE PENDANT LA GRANDE GUERRE

*Conférence présentée dans le cadre des cérémonies de commémoration du centenaire de la Grande Guerre, à Talence, du 5 au 11 novembre 2018 par Madame Denise Bège-Seurin, Conseillère municipale de Talence, Déléguée à la recherche historique.*

Au début de l'année 1914, Talence est une petite ville de 13000 habitants en pleine expansion. Au nord, entre les boulevards et deux cent mètres environ après la voie ferrée se regroupent usines et ateliers. C'est là aussi que se concentre 50% de la population. Même si les hautes cheminées d'usine ne surplombent plus les échoppes où résidaient les ouvriers on peut encore retrouver quelques traces de ce qui fut le quartier le plus vivant et actif de Talence (Fig. 1).



*Fig. 1 – Le cours Gambetta (Coll. Mairie de Talence).*

Ensuite commence une zone verdoyante, aérée. Là, de très belles demeures entourées de grands parcs ponctuent le paysage : Peixotto, Margaux, pour ne citer que les plus connues, en témoignent. Puis c'est la campagne. Il y a beaucoup moins de vignes qu'un siècle plus tôt car depuis la crise du phylloxera on leur préfère les prés et les cultures maraîchères. Désormais, le lait, les fruits et les légumes de Talence alimentent les nombreuses petites épiceries de quartier et les marchés bordelais.

Bien que l'on ait bâti une église, une mairie et des écoles au carrefour de très anciens chemins, il n'y a pas encore de véritable centre-ville dans le Talence à cette époque<sup>1</sup>. La vie sociale

s'organise dans le cadre de chaque quartier et les hommes ont l'habitude de se réunir, le soir venu, dans les salles enfumées de leurs cafés pour y échanger des nouvelles. Là, l'information circule et l'inquiétude monte.

Les habitants de Talence, comme tous les Français, ont eu à déplorer de nombreux morts en 1870, et ont été profondément humiliés par la défaite. Mais tout en répétant qu'il faut récupérer à tout prix l'Alsace et la Lorraine, ils observent avec inquiétude la puissance croissante de l'armée allemande. Au cours des 10 années qui viennent de s'écouler, à trois reprises, on a évité de justesse un conflit armé avec l'Allemagne.

*1 / A cette époque, et jusque dans les années suivant la Seconde guerre, ce quartier est appelé "Le Bourg"*

C'est du reste pour cette raison que la France a conclu un traité, la « Triple-Alliance » avec la Russie et l'Angleterre : si l'un de ces États entre en guerre, ses alliés devront lui prêter secours. Malheureusement cet accord n'a pas eu l'effet escompté: se sentant prise en étau entre la France et la Russie, l'Allemagne conclut aussitôt un traité analogue, la « Triplice » avec l'Autriche-Hongrie et l'Italie .

Désormais, si une guerre doit avoir lieu, toute l'Europe sera concernée... Chacun espère que personne n'osera déclencher une telle catastrophe.

Celle-ci va pourtant se produire le 28 juin 1914, à l'occasion d'un incident que l'on peut estimer relativement mineur: l'assassinat à Sarajevo de l'archiduc François-Ferdinand de Habsbourg et de son épouse, venus en visite officielle en Serbie.

À l'époque, à Talence comme ailleurs, peu de gens savent où se situe la Serbie et quels étaient les mobiles de l'assassin. La victime est

malheureusement le neveu et l'héritier de l'empereur d'Autriche et l'assassin un nationaliste bosniaque revendiquant l'indépendance de la Serbie. On pense que le conflit qui se dessine entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie sera réglé par voie diplomatique ou, au pire, par la voie des armes, mais dans un affrontement limité aux deux parties directement concernées.

Malheureusement la machine diplomatique s'emballe, les blocs se soudent et les ultimatums se succèdent. Le 29 juillet, le tsar mobilise ses troupes et provoque la déclaration de guerre de Guillaume II, empereur d'Allemagne, à la Russie et ses alliés .

En France, c'est la résignation et la détermination qui s'imposent: cette guerre, on la voyait se profiler, elle est là, on va la faire.

Et on va la faire avec courage, avec héroïsme s'il le faut, parce que la Patrie a besoin d'être défendue : c'est un devoir sacré, enseigné par les parents, par l'École, par les institutions républicaines, à tous ceux qui vivent en France et dans l'Empire colonial français (Fig.2).

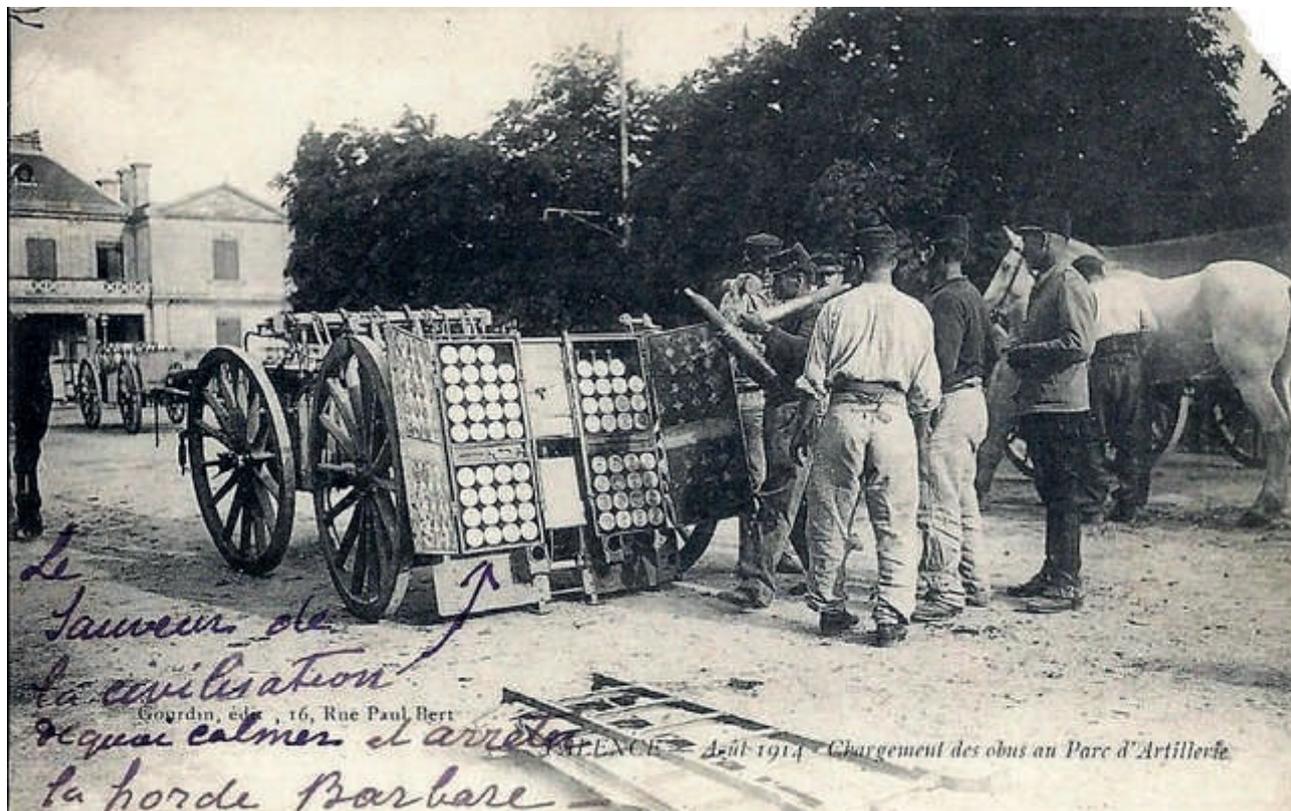


Fig. 2 – Parc d'artillerie devant la Mairie (coll. Privée).

La guerre commencera officiellement le 4 août 1914, l'armistice sera signé le 11 novembre 1918, et il faudra attendre encore plusieurs mois le retour des hommes dans leurs foyers car la paix ne sera signée que le 28 juin 1919 par le Traité de Versailles.

Entre-temps, il y aura eu 10 millions de morts et des souffrances infinies dans tous les pays belligérants. Cette guerre a fait l'objet d'innombrables et savants travaux de recherche (en particulier ceux du colloque qui s'est tenu à Talence, au Forum, en Avril 2017 sur le thème « *Empreintes américaines à Bordeaux* », actes malheureusement non publiés, mais il nous a semblé intéressant de savoir comment se déroulait la vie de notre commune pendant cette terrible période.)

L'étude des archives municipales s'imposait et en particulier, celle du registre des délibérations du Conseil Municipal. Mais, temps de paix ou temps de guerre, le conseil ne traite que des problèmes relevant de sa compétence, donc n'évoque que très indirectement, ou pas du tout, certains événements qui pourtant jouent parfois un rôle important dans la vie de la ville.

Par exemple, la présence d'un hôpital militaire américain à Talence n'est mentionnée dans les délibérations du conseil qu'à propos de l'achat par les responsables de l'hôpital, d'un terrain destiné à devenir le cimetière américain<sup>2</sup>. Or cet établissement hospitalier a hébergé et soigné près de 25 000 blessés ou malades de toutes nationalités, entre septembre 1917 et janvier 1919.

De nombreuses coupures de presse et un ouvrage publié à Boston, en 1924, « *History of Base Hospital n°6* », réunissant les souvenirs des principaux membres de l'équipe médicale américaine installée à Talence, ont heureusement complété ces sources strictement municipales et permettent d'évoquer :

1-les difficultés rencontrées par la municipalité dans l'administration de la commune pendant la période 1914-1917.

2- un événement extraordinaire et imprévu: l'installation du Base Hôpital n°6, à Talence, en Août 1917.

3- finalement, 1918, l'année terrible qu'ont vécu ensemble Français et Américains jusqu'à la signature de l'armistice.

## 1 - L'administration de Talence en temps de guerre.

Toutes les communes de France ont certainement rencontré les mêmes difficultés que celles plus ou moins bien surmontées par l'équipe municipale de Talence, car elles sont liées à la guerre et à la mobilisation générale qui en découle.

### Disons d'abord un mot sur les élus réunis en session ordinaire du conseil municipal le 2 Août 1914 :

Le maire est Jean Iriquin, C'est un homme de gauche, dont la « *Liste de concentration républicaine* » a été élue 2 ans plus tôt. Les 22 conseillers élus sont tous des républicains. Certains sont des modérés mais d'autres sont des notables qui se définissent comme des radicaux. À leurs côtés, ont été élus, et c'est là une nouveauté, deux socialistes : Jacques Heran, coupeur de chaussures et Julien Cammas, ouvrier mécanicien. Tous sont d'accord pour faire triompher les principes républicains : liberté, égalité, fraternité et laïcité. Ensemble, ils administreront la ville pendant toute la durée de la guerre.

Cette séance du conseil était prévue de longue date, car le conseil se réunissait à l'époque tous les 3 mois seulement. Mais deux événements majeurs qui se sont produits la veille lui donnent une gravité particulière : la mobilisation générale a été décrétée et Jean Jaurès, le député socialiste, le militant pacifiste, a été assassiné.

Y a-t-il eu une déclaration préliminaire et solennelle du maire? Rien ne le laisse supposer. Après tout, comme l'affirme Viviani, président du Conseil, « *la mobilisation n'est*

*pas la guerre* » et le sang-froid dont font preuve le maire et le conseil est celui qui convient à des élus soucieux de rassurer leurs administrés dans de telles circonstances. Reste que l'autre événement, la mort de Jaurès, bouleverse le pays tout entier. Là, les élus peuvent se permettre d'exprimer leurs émotions car c'est la République qui, en la personne du député de Carmaux, a été victime d'un acte criminel...

Très émus, les conseillers Cammas et Herran prennent la parole pour demander que la séance soit levée en signe de deuil.

On perçoit comme une hésitation dans l'assemblée mais, un élu radical ayant rappelé que Jaurès avait voté la mobilisation, le Conseil, à l'unanimité, approuve la demande et le maire ajourne la séance. Lorsqu'elle est rouverte, les élus observent la même retenue, la même réserve, bien que désormais la guerre soit officiellement déclarée.

Après avoir reporté l'examen de l'ordre du jour en fin de séance, le maire expose les dispositions immédiates qu'il a dû prendre pour que le décret de mobilisation générale soit porté à la connaissance des administrés et puisse recevoir son application : les gendarmes lui ont remis copie de la « proclamation » du gouvernement ordonnant la mobilisation générale, et ce document a été placardé à la porte de la mairie. Les hommes mobilisables se sont alors appliqués à respecter les dispositions contenues dans leur livret militaire. Ils se sont rendus aux lieux de ralliement qui leur avaient été indiqués de longue date pour y recevoir leur uniforme et leur armement. Bon nombre d'entre eux, précise le maire, ont déjà rejoint leur unité. Le maire indique enfin qu'il a organisé la réquisition des chevaux de la commune et chacun sait les difficultés que générera leur absence pour les transports et les travaux des champs.

Mais c'est l'avenir qu'il faut à présent organiser car le maire est bien conscient des difficultés que va générer la mobilisation générale.

Il faut, dit-il, coûte que coûte, continuer à assurer la bonne marche des services, veiller à ce que la population ait le moins possible à souffrir de l'absence des employés municipaux dont certains ont déjà quitté Talence et en même temps, assurer à ceux qui partent un véritable soutien matériel et moral de la municipalité.

Le Conseil décide donc que les employés mobilisés continueront à percevoir l'intégralité de leur salaire et que l'on embauchera des remplaçants pour effectuer les tâches des absents. Mais il faudra aussi, bien entendu, payer ces derniers et assumer l'ensemble de ces dépenses.

L'autre problème qui préoccupe le maire et le Conseil est le sort des familles modestes que le départ d'un mari, d'un fils ou d'un frère va priver de ressources. Certaines familles ont vu partir tous leurs hommes à la fois : huit fils et un gendre pour la seule famille du caporal Pargade.

En ce temps où n'existent ni l'aide sociale, ni les allocations familiales, ni la sécurité sociale c'est seulement le bureau de bienfaisance communal qui peut et pourra venir au secours des nécessiteux. Le Conseil vote donc, au bénéfice du Bureau, un crédit de 15000 F qui lui semble substantiel mais qui se révélera, très vite insuffisant.

En fin de séance les questions portées à l'ordre du jour sont abordées. Elles sont conformes aux questions habituellement traitées : des demandes de subventions présentées par des associations de la commune et des factures concernant des travaux de voirie (achat de graviers...). Toutes ces questions sont traitées sans difficulté et au terme de cette séance, tout paraît presque normal. Mais la guerre est désormais une réalité à laquelle il faudra faire face.

Lorsque le conseil se réunit à nouveau, en novembre 1914, la guerre se déroule depuis trois mois, les Allemands progressent rapidement sur le front de l'Est et, à Talence, on déplore déjà des morts.

Le Conseil n'y fait pas la moindre allusion mais chacun peut constater que ce n'est pas du tout la guerre brutale, rapide et victorieuse à laquelle on s'attendait. L'atmosphère générale est à l'inquiétude et la morosité. On pose aux élus des questions presque futiles. Par exemple, à quelle heure les cafés de Talence doivent-ils fermer leurs portes, sachant qu'à Bordeaux ils ferment désormais à 20 heures ? Le maire répond rapidement que c'est à chacun d'en décider, l'heure de fermeture légale restant 1 heure du matin.

Car il est bien évident que ce qui préoccupe gravement l'équipe municipale ce sont les deux problèmes posés dès le 2 août : la bonne marche des services et l'aide aux familles en difficulté. Il est à noter, du reste, que ce sujet est désormais abordé en priorité par le Conseil.

#### **Comment en effet secourir les familles désormais privées du salaire des hommes ?**

Les 15000 F accordés au Bureau de bienfaisance permettent encore de distribuer des secours en nature, sous forme de colis de nourriture (pain, viande, pommes de terre, riz,) mais ces fonds sont déjà presque épuisés. **Que faire ?**

Une souscription a été ouverte pour aider les familles des mobilisés et le maire accompagné d'un élu, s'est rendu chez les notables et autres habitants aisés de la ville pour récolter des fonds. Mais en dehors d'un don de 5000 F effectué par « *un propriétaire* » dont le nom n'est pas indiqué, les sommes recueillies sont peu importantes. On s'inquiète pour l'avenir.

L'autre problème dont les élus s'étaient préoccupés trois mois plus tôt était celui du fonctionnement de l'administration municipale. On peut, à présent, mesurer très concrètement les difficultés générées par l'absence des agents qualifiés dans les services.

#### **Les parlementaires qui avaient voté la mobilisation générale avaient-ils compris à quel point elle serait difficile à mettre en œuvre ?**

Dès 1789, les républicains avaient souhaité mettre en place une armée de conscription parce qu'ils pensaient que de simples citoyens seraient de meilleurs défenseurs de la Patrie que ne pouvaient l'être des professionnels. La loi Jourdan du 5 septembre 1798 avait consacré leur vœu en instituant la conscription et le service militaire obligatoire mais c'est en 1914 que, pour la première fois, une mobilisation générale a été décrétée et que l'on en mesure les effets.

Le principe est simple : tous les hommes valides doivent partir se battre mais comme tous les hommes ne peuvent pas partir en même temps, on admet que certains seront plus utiles à la nation en restant à leur poste civil. Cependant, les critères de sélection de ceux qui restent ne sont pas toujours évidents et la population française doute de la pertinence de certains choix. On accuse les autorités civiles et militaires chargées de les effectuer, de pratiquer du favoritisme. Quant aux hommes restés à l'arrière du Front, on les traite de lâches ou « d'embusqués ». Ce problème qui empoisonnera l'atmosphère du pays jusqu'à la fin des combats, émerge dès le 7 février 1915 dans les débats du conseil municipal.

L'affaire concerne un employé de la Ville, âgé de trente ans, que l'on voit continuer à exercer ses activités au service des eaux de la commune, alors que ses camarades se battent sur le front.

S'agit-il, comme le prétendent plusieurs personnes, d'un « embusqué » soutenu et protégé par le maire ? Un conseiller municipal qui s'est fait le porte-parole de nombreux mécontents, somme Iriquin de s'expliquer. Ce dernier répond qu'il ne s'agit pas du tout d'un tricheur qui se soustrait à ses devoirs mais, bien au contraire, d'un vaillant militaire qui ne mérite que des félicitations. Mobilisé le 2 août, il a été « versé » à la 18<sup>ème</sup> section d'infanterie du Becquet « *mais comme il n'y faisait rien d'important* », le maire de Talence a pu obtenir son affectation à l'hôpital militaire de Talence installé au Petit Lycée, où il assure désormais son service « *de nuit et de jour.* » C'est donc en dehors de ses devoirs militaires et avec l'accord

des responsables de l'hôpital, qu'il s'est mis au service de la commune de Talence pendant ses heures de repos. Le maire en profite pour rappeler que le personnel mobilisé continue à percevoir son traitement intégral et que l'exemple de cet homme devrait être suivi par bien d'autres.

Mais le conseiller insiste : « *une pétition circule et sera envoyée au Ministre de la Guerre* » Alors le maire tranche : « *ils font leur service dans l'affectation régulière qui leur a été donnée par les chefs dont ils dépendent* ». Fin du débat. Vexé, le conseiller-rapporteur ne reviendra plus jamais siéger au conseil.

Le maire interviendra encore ouvertement et avec succès auprès des autorités civiles et militaires pour que des sursis soient accordés aux étudiants et que suffisamment d'instituteurs soient maintenus en poste à Talence à la rentrée de 1915. Tous les établissements scolaires de Talence fonctionnaient alors qu'à Bordeaux aucune école laïque n'avait ouvert ses portes. Homme de gauche, lui-même officier de l'instruction publique, Iriquin savait que les chances des enfants, surtout ceux de milieu modeste, se jouent à l'école.

À Talence, donc, les écoles accueillaient les élèves mais elles ne fonctionnaient, probablement, qu'avec un personnel réduit. Ce qui explique des choix pédagogiques effectués par certains chefs d'établissement. Ainsi, en 1916, le directeur de l'École Supérieure de Garçons, l'actuel collège Henri Brisson, souhaitait supprimer la section commerciale et industrielle, mais le maire s'y opposa car il considérait que lorsque la paix serait revenue, ces enseignements révéleraient toute leur utilité.

La mobilisation privait l'école de ses enseignants mais privait aussi les enfants de leur père. Certains adolescents se dissipaient et les sanctions des professeurs tombaient parfois trop lourdement sur eux. En 1917, 7 ou 8 élèves furent renvoyés de L'École Supérieure de Garçons pour « *notes insuffisantes* ». Le maire essaya d'obtenir leur réintégration jusqu'à la fin des hostilités « pour ne pas porter le trouble dans les familles dont les chefs sont mobilisés » mais en vain. Son intervention a peut-être même desservi les jeunes paresseux.

Dans les mois et les années qui suivent, les mêmes problèmes budgétaires se posent et se posent d'autant plus cruellement que les demandes d'aide se multiplient. Elles proviennent de toutes parts : il faut continuer à aider les soldats qui souffrent de faim et de froid dans les tranchées, soutenir les prisonniers retenus par les Allemands, prendre en charge des orphelins dont le nombre s'accroît mais sans pour autant négliger les blessés, notamment ceux dont les yeux ont été brûlés par les gaz, les réfugiés du Nord et les agriculteurs de l'Est dont les terres sont dévastées par les combats. Il faut, enfin, continuer à prendre en charge, comme par le passé, les vieillards, les femmes en couches et les nécessiteux de la commune. Continuer enfin à verser les traitements du personnel municipal qui, lui, se montre de moins en moins reconnaissant : les épouses disent du mal des élus et, lorsqu'ils viennent en permission, les hommes cherchent des petits travaux rémunérés à l'extérieur.

Le maire et le Conseil répondent comme ils le peuvent à toutes ces demandes et ils privilégient, naturellement, les œuvres locales mais il n'y a guère de disponibilités dans le budget communal car les impôts ne rentrent pas, les familles étant pour la plupart privées de ressources. Alors on supprime certaines dépenses telles que l'éclairage municipal, on établit des taxes, on réglemente les prix du gaz ou de certaines productions industrielles telles que « *le pain de soldat* » et enfin on freine la consommation de certains aliments avec des tickets de rationnement (pain, viande).

La plupart des familles sont dans la misère. Beaucoup de femmes qui avaient des activités ouvrières ou domestiques avant la guerre, sont au chômage : certains ateliers ont fermé et les familles bourgeoises emploient moins de personnel. Dans d'autres usines, pourtant florissantes, certains patrons leur refusent la moindre augmentation de salaire alors que tous les prix augmentent. En 1916, les grèves sont nombreuses et Bernard Lachaise dans « *Talence dans l'Histoire* » évoque en particulier une grève aux usines Boyer qui fut menée par 700 ouvrières et soutenue par 300 ouvriers sous les drapeaux, au nom de la solidarité avec les femmes.

Elle fut, heureusement pour elles, suivie d'une revalorisation de salaires, mais les hommes mobilisés qui l'avaient soutenue furent sanctionnés par les autorités militaires.

En avril 1917, l'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique aux côtés des Alliés fait renaître l'espoir d'une fin rapide de la guerre.

L'aide promise est en effet conséquente : des combattants (il y aura 2 millions d'Américains en France au moment de l'armistice) mais aussi du matériel, du ravitaillement et des équipements, notamment des équipements médicaux. Et c'est l'une des toutes premières unités médicales envoyées en France par les États-Unis qui sera installée à Talence en août 1917 dans les locaux du Petit Lycée (de nos jours le Lycée Victor Louis) qui était jusqu'alors un hôpital militaire français.

## 2 - l'hôpital militaire américain de Talence (1917-1919)

Dès le 25 Août 1914, au lendemain de l'entrée en guerre, un hôpital militaire français, l'hôpital complémentaire n° 25, avait été installé dans les locaux du Petit Lycée de Talence car cet établissement qui se composait de vastes bâtiments de pierre et d'un beau parc, pouvait convenir à l'hébergement d'une centaine de blessés ou de malades. Pour compléter les capacités d'accueil de ce lieu, les Français avaient fait construire des bâtiments destinés à servir de hangars, de laboratoires ou de locaux utilitaires. Or, fin juillet 1917, les habitants de Talence observent avec curiosité une agitation inhabituelle dans le quartier du Lycée et apprennent une nouvelle tout à fait surprenante : l'hôpital français cède la place à un hôpital américain dont le personnel est arrivé quelques jours plus tôt !

Grâce aux récits recueillis dans l'ouvrage consacré à cet hôpital, on apprend que dès 1916 les Américains avaient pensé à constituer des équipes hospitalières spécialement formées pour secourir et soigner des blessés à proximité des champs de bataille et c'est précisément l'une des toutes premières unités médicales de ce type que Talence accueillait. (27)

Partie de Boston après avoir reçu une formation spéciale, une équipe de 251 volontaires américains, composée de 28 officiers, un aumônier de la Croix Rouge, 64 « nurses » ou infirmières, 6 secrétaires, un diététicien et 153 hommes appartenant au service médical mais capables d'accomplir des travaux de manutention extrêmement divers, est arrivée à Talence le 28 juillet 1917, au terme d'un voyage éprouvant.

Embarqués à New-York le 11 juillet, pendant toute la traversée, les membres de l'équipe avaient vécu avec leur gilet de sauvetage à portée de la main, car à tout moment leur navire pouvait être coulé par un des sous-marins ennemis qui pullulaient dans les eaux internationales à cette époque (Fig. 3),



Fig. 3- En mer, à bord de l'Aurania

Après avoir atteint l'Irlande, ils avaient nouveau repris la mer, puis traversé le sud de l'Angleterre en train. Enfin, ils avaient traversé la Manche, toujours en grand péril, et finalement débarqué sains et saufs au Havre, quatorze jours plus tard, le 25 juillet. De là, ils espéraient être acheminés à proximité des lieux où combattait leurs compatriotes mais, à leur grande surprise, le train qui les transportait les avait conduits à Bordeaux. Ensuite, l'équipe avait été déposée à l'hôpital complémentaire de Talence où personne, visiblement, ne l'attendait. Pour des raisons de sécurité, toutes les étapes du voyage avaient, en effet, été tenues secrètes et

il est possible que les Français n'aient été informés que de l'arrivée possible des Américains mais non de la date à laquelle elle aurait lieu.

On libéra de leurs occupants deux salles qui abritaient malades et blessés pour permettre aux infirmières de s'y installer mais elles durent elles-mêmes aérer, laver et désinfecter les lieux avant de s'écrouler, recrues de fatigue, sur leurs lits. Dans le même temps, les hommes montaient des tentes dans le parc du lycée. On ne peut donc pas dire que le premier contact entre Français et Américains ait été des plus chaleureux et des mieux réussis !

Cet événement extraordinaire suscita immédiatement une énorme curiosité de la part des malades de l'hôpital français, puis des habitants de Talence et de Bordeaux, tous très désireux de voir « *les Américaines* » et ces braves garçons (doughboys) venus de si loin. Les uniformes confortables et fonctionnels portés par les hommes de l'unité américaine impressionnèrent beaucoup les Français et tout spécialement les malheureux blessés dont les pantalons couleur garance avaient servi de cible à l'ennemi durant les premiers mois de la guerre.

Après une nuit de repos, dès le lendemain, tout le monde était au travail. Pendant quelques jours les équipes médicales ont essayé de travailler ensemble mais les difficultés générées par les différences de méthodes, de langue et par l'exiguïté des locaux, ont contraint les Français à aller s'installer au Becquet pour laisser les locaux de Talence à l'entière disposition de

l'équipe américaine. Le 31 août 1917, l'hôpital est devenu officiellement l'Hôpital-Base n°6. Il sera complété en 1918 par un autre centre hospitalier américain, construit en toute hâte sur la commune de Mérignac, au lieu-dit « *Beau Désert* » près de Pichey, et qui a abrité 2000 lits. Mais en septembre 1917, le Base Hospital n°6 est le seul hôpital américain de la région et le premier du corps expéditionnaire arrivé à Bordeaux.

On sait à présent pourquoi Bordeaux, si loin du front, fut choisi : il fallait prévoir le débarquement et le rembarquement des hommes et du matériel promis, dans des ports aménagés pour les recevoir. Or, ceux de la Manche étaient saturés en raison du trafic avec l'Angleterre et en Méditerranée, les sous-marins ennemis empêchaient toute navigation. Les Américains choisirent donc de développer les ports de l'Atlantique et tout particulièrement celui de Bassens, avant-port de Bordeaux, importante métropole régionale. Ce choix diminuait le temps de navigation et le réseau ferroviaire français facilitait les liaisons entre les lieux des combats et l'arrière. Par ailleurs, les nombreuses unités américaines et canadiennes d'ouvriers travaillant à l'amélioration du port et les bûcherons implantés dans la région nécessitaient une présence médicale.

C'est donc pour ces blessés et malades qu'il fallait installer d'urgence un hôpital de proximité et rouvrir la gare de la Médoquine qui permettrait de les acheminer rapidement (Fig. 4).



Fig. 4 - Train hospitalier

Dès que le l'hôpital devint officiellement américain, le médecin-chef qui le dirigeait s'empressa de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire agrandir et moderniser les locaux. À cette époque la rue de Trémeuge, qui longe au nord les terrains du Lycée, n'existait pas : une simple haie de feuillus bordait la clôture au-delà de laquelle commençaient les terres réunies du Château Margaut et du château Crespy (Fig.5).



Fig. 5 – Château Crespy (coll. Privée).

Tous deux appartenait à une jeune femme, veuve de guerre, madame Colin, née Guillaume.

L'intendant de l'hôpital sut la convaincre de participer à l'effort de guerre en louant le château Crespy, qui servirait à héberger les officiers, ainsi que ses terres, une quinzaine d'hectares, à l'hôpital voisin. Le projet des Américains était en effet de construire sur ce domaine de nouveaux bâtiments, indispensables au bon fonctionnement d'un établissement médical performant. Elle accepta moyennant un loyer substantiel, mais conserva pour son usage personnel le château Margaut et son parc. Elle exigea, en outre, que l'on ne coupât aucun arbre sur les terres louées. Cette exigence se révéla par la suite très contraignante pour les équipes chargées de construire les nouveaux bâtiments (Fig. 6).

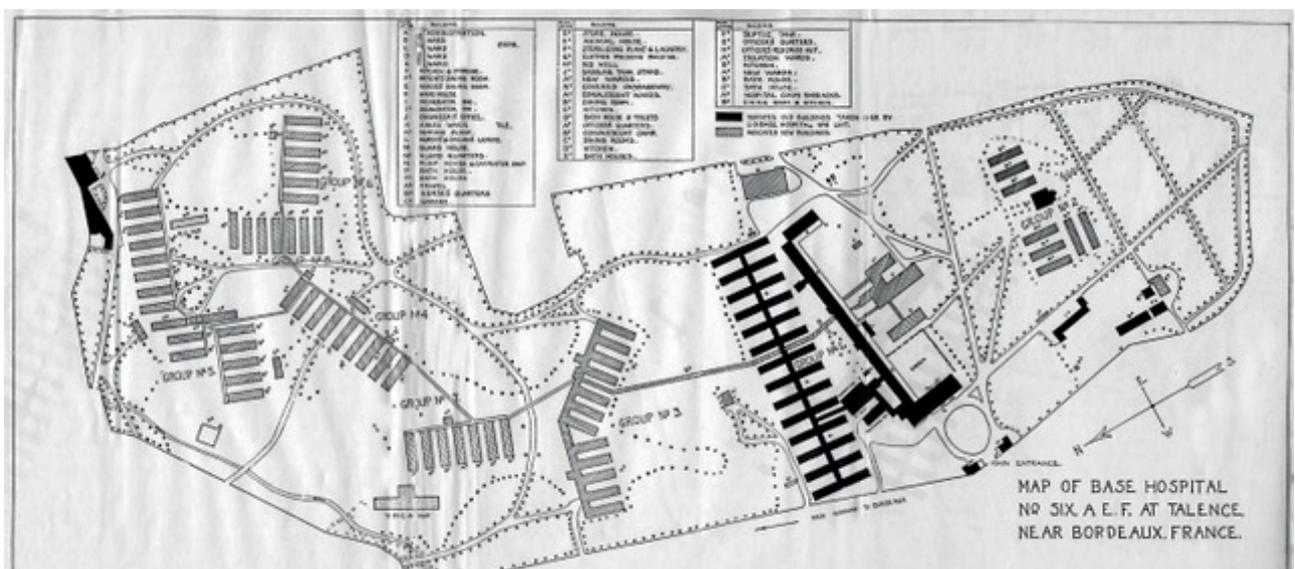
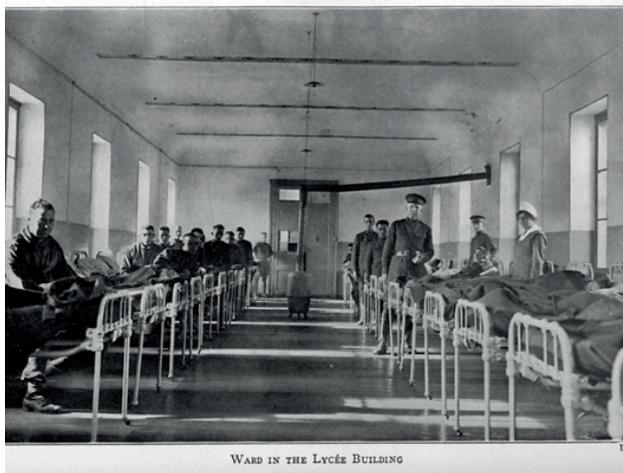


Fig. 6 – Implantation du Base Hospital N° 6.  
(en noir, bâtiments construits par le Français ; en gris, par les Américains).

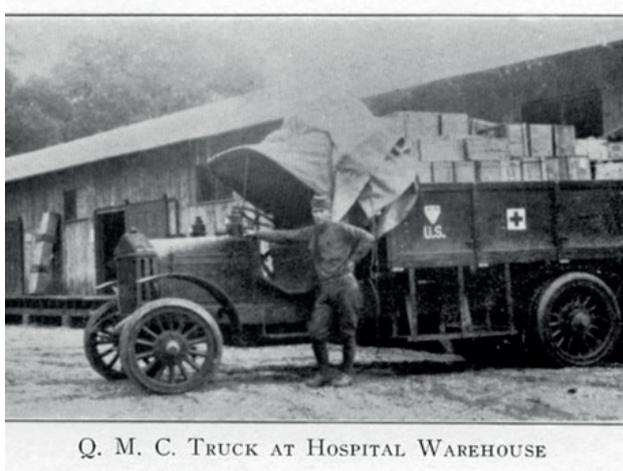
Très vite le paysage fut transformé. Travaillant sans relâche, les équipes américaines bâtirent des dortoirs (Fig.7 et 8), des hangars (Fig. 9), des laboratoires, mais aussi une énorme cuisine (Fig. 10), des sanitaires ainsi qu'une chaufferie générale et des garages sans oublier une salle d'opérations moderne (Fig. 11). Tous ces bâtiments ne furent terminés qu'en juin 1918 mais ils permirent de sauver des milliers de blessés et de malades pendant les périodes critiques de cette année terrible.



*Fig. 7 – Ancien dortoir.*



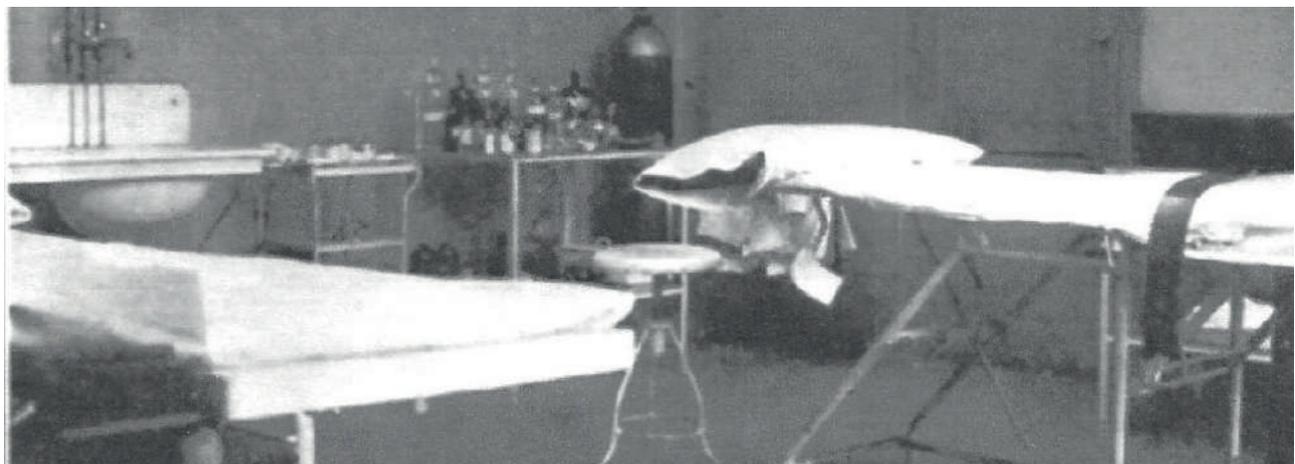
*Fig. 8 – Nouveau dortoir.*



*Fig. 9 – Camion devant un entrepôt.*



*Fig. 10 – Cuisines modernes.*



*Fig. 11 - Salle d'opérations.*

Les habitants de Talence n'ont pas participé à ces travaux, les Américains ayant leurs propres équipes de charpentiers et de maçons mais tout ne s'est pas fait sans échanges avec les populations locales. Par exemple, les Américains avaient envisagé de construire des bâtiments en bois, faciles à monter et à démonter, mais lorsqu'ils voulurent acheter de bonnes planches déjà sciées, ils ne purent s'en procurer en quantités suffisantes. Ils durent alors se résoudre à bâtir des pavillons « *en dur* », montés avec des briques fabriquées dans la région et ils s'en accommodèrent en disant qu'au moins ces pavillons dureraient plus longtemps. Ils ne croyaient pas si bien dire : ces pavillons ont servi de lieux d'hébergement à des réfugiés espagnols de 1937 à 1939, puis à nouveau d'hôpital pendant la seconde guerre mondiale, avant d'être progressivement détruits dans les années 1950 pour permettre la construction de logements. Mais le parc, les chênes et les prairies de Crespy ont disparu pour toujours.

Les contacts économiques entre Américains et Talençais ne se limitèrent pas à l'achat de matériaux de construction. Ces hommes venus d'Outre Atlantique furent aussi probablement d'importants clients pour les usines métallurgiques de Talence, Boyer par exemple, qui désormais fabriquait des pièces pour l'armement. Mais surtout, ils furent comme les Français de très importants acheteurs de conserves pour l'armée. Parmi ces fournisseurs on pouvait compter la maison Duprat-Durand qui fabriquait son célèbre « *corned-beef* » avec, dit-on, des zébus venus de Madagascar et du bœuf argentin. Également, Olibet pour son « pain de soldat » : des galettes de longue conservation qu'il fallait réhydrater pour pouvoir les consommer. Même s'ils n'avaient pas les mêmes goûts alimentaires que les Français, les Américains appréciaient les produits locaux frais et les boissons alcoolisées, et ces produits achetés sur place favorisaient des rencontres avec la population de Talence.

Au cours du dernier trimestre de l'année 1917, les jeunes Américains qui disposaient encore de quelques temps de loisir, ont découvert, à vélo, Talence et ses environs. Les auberges et les guinguettes locales les ont particulièrement séduits et ils les ont fait revivre. C'est là, peut-être, qu'ils ont fait découvrir le jazz aux jeunes Talençais, comme, dans d'autres domaines, le chewing-gum et le football américain, jusqu'alors inconnus.

Comment se percevaient ils mutuellement ? Les témoignages sont rares de part et d'autre. Sans surprise, on découvre que les officiers américains ont reçu le meilleur accueil des familles les plus distinguées de Talence et que des réceptions les ont réunis à plusieurs reprises mais la barrière de la langue a séparé de façon évidente Français et Américains du peuple. Elle ne faisait pas obstacle, cependant, à une sympathique curiosité réciproque ou à quelques rixes musclées.

Lorsque le moment du départ des Américains viendra, des liens se seront tissés avec Talence et chacun se réjouira du fait que quelques idylles se soient conclues par des mariages franco-américains ou canadiens. Mais avant la fin des combats et le départ du Base Hospital n° 6 en janvier 1919, il a fallu à tous, Français et Américains, beaucoup de courage pour surmonter les épreuves imposées par les événements de l'année 1918.

### **3 - 1918 l'année terrible et la fin des combats**

---

L'année 1918 fut, en effet, particulièrement éprouvante : aux morts et aux prisonniers se sont ajoutées pendant les mois de l'été des centaines de malades, victimes d'épidémies de méningite puis, à partir du mois d'août, d'influenza, plus connu sous le nom de « *grippe espagnole* », sur lequel se greffaient des broncho-pneumonies, mortelles à l'époque faute d'antibiotiques. Elles ont ravagé l'Europe un peu comme la peste pendant la guerre de Cent ans.

Le premier cas de grippe fut diagnostiqué en Espagne en mai, et à Talence en août.

Quelques chiffres montrent la progression foudroyante du mal en juin 1918 il y avait 864 patients hospitalisés pour 1800 lits, ensuite le nombre des patients s'éleva jusqu'à atteindre en août 2971 patients pour 2600 lits, la plupart lits de fortune construits en urgence. Ensuite les morts ont été moins nombreux mais il fallait désormais faire face, en septembre et octobre 1918, à l'afflux des blessés acheminés du Front jusqu'à la gare de la Médoquine par des trains spécialement aménagés, pour subir à Talence des opérations délicates. Ces maladies ont touché tout le monde: les militaires comme les civils. Le personnel soignant n'a pas été épargné : à Talence, les Américains ont eu à déplorer la mort d'une nurse et d'un homme de l'équipe médicale. Il y a eu au bas mot un million de victimes en France. A Talence, les employés des Pompes Funèbres, surmenés, ont réclamé des revalorisations de salaire à la Mairie.

Mais l'argent manque cruellement et la municipalité décide, que faute de ressources, elle ne versera plus de salaire aux employés mobilisés. Les familles crient au scandale et demandent justice au préfet mais celui-ci confirme le fait que le conseil municipal est libre de ses décisions. À Bordeaux, la misère est tout aussi criante et la prostitution s'affiche ouvertement dans les rues. À plusieurs reprises, des rafles sont organisées par la préfecture pour procéder à « l'assainissement » des rues et de certains logis du centre-ville, mais en vain. Peut-être se trouvait-il parmi ces réprouvées, quelques femmes venues de Talence se fondre dans l'anonymat relatif de Bordeaux ?

Tous ces moments terribles, Français et Américains les ont partagés et c'est aussi ensemble qu'ils ont célébré leurs fêtes nationales du 14 juillet et, pour les Américains, de l'Indépendance Day 1918. Mais ce n'étaient que de simples instants heureux dans un long temps de désespérance, et l'on craignait presque que cette guerre ne finisse jamais...

Début novembre, pourtant, une rumeur circule : « l'armistice est sur le point d'être signé ». Mais ce n'était qu'une rumeur ! Et puis, enfin, le 11 novembre 1918, c'est une réalité et les armes se taisent. Plus de bombardements, plus de combats, finie l'attente angoissée d'une triste nouvelle.

L'espoir renaît. Les soldats ne seront pas de retour avant plusieurs mois mais ils reviendront et tous en sont sincèrement convaincus : il ne pourra plus jamais, jamais, après tant d'horreurs, y avoir de guerre.

### Notes

je remercie pour leur aide:

Madame Véronique Martigny, Archiviste de la Mairie de Talence.

Monsieur Michel Clément, pour les nombreux documents qu'il m'a communiqués.

Monsieur Michel Bonoron, président de L'Association « *Mémoire et Patrimoine de Talence* », qui m'a prêté l'ouvrage concernant l'Hôpital américain, Base Hospital n°6, essentiel pour notre étude.

Monsieur Fabrice Leclair, photographe de la Mairie de Talence.

### Références : Sources

Archives municipales de Talence:

AC Talence, D18, registre des délibérations du Conseil Municipal.

AC Talence, F52, tickets alimentaires.

AC Talence, H73, carnets de pain et cigarettes.

AC Talence, H 77 et 80, affiches.

Éléments bibliographiques :

Chanuc (Lucien), *Catalogue de l'exposition » Bordeaux à l'heure américaine, 1917-1919* »

Archives municipales de Bordeaux, 1984 .

Drouin ( Jean-Claude) « *l'Hôpital américain de Talence, 1917-1918* », *Mémoire et Patrimoine de Talence n°13, Décembre 2014.*

*La Grande Guerre des Français à travers les Archives de la grande collecte* », édition Mission du Centenaire, 2018

*The History of US Army Base Hospital n° 6, United State Army, Massachusetts General Hospital, Boston, 1924.*

*Talence dans l'Histoire, Ville de Talence et Fédération Historique du Sud Ouest, 2003.*

## NAÎTRE À PEIXOTTO

*Propos recueilli par Pierre Bernard*

*Me promenant sur le Nord de la ville de Bayonne à la recherche des cimetières anglais datant de la guerre de 1814 contre les troupes de Napoléon et établis sur l'ancien campement des troupes anglaises, j'ai fait la rencontre de M. Lalanne.*

*Gilbert Lalanne est né à Talence, au n°1 du chemin Frédéric Sévène. Voici un bref souvenir de son passage en ces lieux.*

*Je suis né le vingt août mil neuf cent vingt-huit dans une dépendance du château Peixotto, à Talence, propriété du Baron Édouard de Luze (Fig. 1).*

*Ma mère, tantôt occupée aux cuisines tantôt à la lingerie et mon père employé à la compagnie du PO Midi secondant à ses heures libres les employés du parc, habitaient là depuis leur mariage. Les relations entre propriétaires et personnel étaient toujours très agréables et sont restées longtemps dans les mémoires des serviteurs.*

*La présence du Baron dans le monde des vins de Bordeaux était très appréciée, ce qui valut au nectar du Haut-Brion, en bon voisin, de franchir parmi les favoris la porte de la cave du château. Tout le monde appréciait. Moi-même, tout jeune, j'ai eu paraît-il les lèvres imprégnées.*

*Le Baron Edouard de Luze est né loin de notre-Sud-Ouest, il était très amateur de rugby et généreux au sein du S.B.U.C. qui, durant plusieurs saisons, rafla le titre de champion de France. Mais au fil des saisons la vierge rouge (la B.B.C. du Stade Toulousain) freina les exploits du vieux lion bordelais.*

*L'athlétisme l'intéressait également. Jules Ladoumègue, marathonien bordelais réputé, au plus haut de sa forme se mettait au vert au château. Rien ne manquait au coureur qui bénéficiait de toutes les attentions. Après de nombreux tours et pour éviter la chute du chrono, un « lièvre » pris parmi le personnel, lui permettait d'accélérer la cadence. L'effort terminé, retiré dans son coin, il grattait durant des heures sa mandoline !*

*Les châtelains fréquentaient le bassin d'Arcachon, côté Abatilles et Pylat, mais hélas, la dernière sortie fût dramatique. C'était l'époque de l'électrification aux alentours de Marcheprime où sur le bas-côté de la route stationnait une remorque chargée d'énormes pylônes de béton dépassant de la plateforme.*

*Hélas, par manque de visibilité à ce moment, leur voiture s'empala sur la remorque.*

*Affreux destin où madame de Luze perdit la vie.*



136

vingt deux mil neuf cent vingt-huit,  
 à vingt trois heures trente, est né  
 à Lalauze & Chemin de Fer de Sévère; Gilbert  
 Bernand Lalanne, du sexe masculin,  
 de Lalanne Louis employé de Chemin de Fer,  
 né le deux avril mil huit cent quatre  
 vingt quatre  
 et de Nolibois Marguerite ménagère,  
 née le seize avril mil neuf cent trois;  
 son épouse,  
 domiciliés à Lalauze & Chemin  
 de Fer de Sévère

Du 22 deux 1928

N° 149

naissance

Lalanne

Gilbert Bernand. Le père de l'enfant

Dressé par Nous, le vingt deux deux  
 mil neuf cent vingt-huit, à onze heures  
 sur présentation de l'enfant et déclaration faite par

Fig. 1 – Acte de naissance de M. Gilbert Lalanne (Photo Pierre Bernard)

## LE BIJOU

*Par Pierre Bernard*

Dans le bulletin numéro 16, nous avons présenté le « domaine du Bijou », établissement médical. Au regard des différents actes de vente successifs de cette propriété, on peut penser que le nom du Bijou fut à l'origine de la maison de traitement et de convalescence pour les personnes de sexe féminin atteintes de maladies nerveuses. Cette terminologie devait être plus à même de convenir aux patientes.

Dans cette partie nous vous proposons de remonter dans le temps et découvrir les différents propriétaires de ce domaine et l'évolution de celui-ci.

Vous trouverez à la fin de cet article quelques photos du domaine du Bijou.

### **Pelleport Burete**

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, ce domaine était la propriété du vicomte de Pelleport Burete.

Le 18 juillet 1874, monsieur Pierre Jean-Jacques Charles, vicomte de Pelleport Burete, maire de la ville de Bordeaux, chevalier de la Légion d'Honneur, Commandant de l'Ordre Pontifical de Saint-Grégoire le Grand, demeurant à Bordeaux, rue du Champs de Mars, n° 25, achète le domaine, un bien de campagne situé commune de Talence et pour une faible partie commune de Pessac, arrondissement de Bordeaux, consistant en une maison de maître, maison de paysan, grange, écurie, remise, étable, jardins anglais et potager, prairie et bois et autres natures de fonds, le tout en un tenant de la contenance approximative de non garantie de sept hectares et cinquante ares. Il confronte du Levant à la route de Bayonne n° 132 ; du Couchant du chemin de Canéjan ; du Nord au domaine de M. Roul fossé mitoyen entre deux et du Midi partie à la propriété de M. Claret aussi fossé mitoyen entre deux et partie aux possessions de divers. Ce domaine prendra l'appellation de Clos Burete.

### **Santa de Colona**

Cette propriété appartenait aux descendants de la famille de M. Eugène Marie de Santa de Colona, négociant et consul du Chili à Bordeaux, demeurant au 29 pavé des Chartrons.

Monsieur le consul du Chili Santa de Colona avait acquis ce bien le dix-sept mai mil huit cent cinquante-six, vendu par les descendants de M. Darrieux. C'est sa veuve, Marie-Jeanne

Virginie Gazagne et ses huit enfants qui vendent le bien de campagne situé commune de Talence et pour partie commune de Pessac.

### **Darrieux**

Germain Maurice Darrieux, notaire honoraire à Bordeaux, sera celui qui constituera le domaine tel qu'il fut par la suite. Il est parent à Danielle Darrieux avec quatre générations d'écart. Elle est née à Bordeaux le premier mai mil neuf cent dix-sept et a été actrice de cinéma.

Pour étendre son domaine, il va se porter acquéreur de quatre parcelles de terrain :

1<sup>er</sup> : le trente août mil huit cent quarante-deux il fait l'acquisition d'une maison avec un petit jardin où se trouve un puits, le tout d'un seul tenant situé au lieu-dit Coudourne, commune de Talence, tenant du côté du Levant à la route royale N° 132, du Couchant et du Nord à la propriété de M. Thiac et du Midi à celle du sieur Claret, marchand bourrelier.

Cette maison était la propriété de M. Joseph Henriques Raba.

2<sup>e</sup> : le treize juin mil huit quarante-quatre, il achète un domaine situé presque en totalité dans la commune de Talence, près Bordeaux, consistant en maison de maître, écurie, remise, logement du paysan, jardin anglais, jardin potager, prairie, bois et vignes le tout en un tenant de la contenance de sept hectares vingt-et-un ares. Ce domaine était la propriété de M. Joseph Adolphe Thiac, architecte à Bordeaux.

3<sup>e</sup> : pour compléter ce domaine, M. Darrieux achètera à la commune de Talence une petite parcelle de terrain provenant du redressement du chemin de l'Hippodrome.

## Domaine de Henriques Raba

Cette propriété appartenait à MM. Joseph Henriques Raba et ses frères Elisée Henriques Raba et Daniel Hyppolite Raba pour leur avoir été légué par M. François Benjamin Henriques Raba junior leur père, aux termes de son testament olographe rédigé à Bordeaux, en date du vingt-huit février mil huit cent vingt-cinq.

Dans les conditions de vente de cette propriété, une clause peut attirer l'œil de l'historien : « *ladite maison ne doit jamais être louée à un marchand de vin ou à tout autre individu qui y tiendrait un café ou un restaurant à peine par le dit sieur Darrieux de payer à titre d'indemnité une somme de trois mille francs à M. Raba ou à ses héritiers* ».

Monsieur François Benjamin Henriques Raba junior était propriétaire dudit immeuble comme héritier successivement de tous ses frères, lesquels l'avaient acquis du sieur Michel Bonneau, tailleur d'habits demeurant au lieu-dit de Coudourne à Talence, le premier juillet mil sept cent quatre-vingt-treize. L'achat des frères Raba se compose d'une maison et d'un terrain en forme de jardin.

Le citoyen Bonneau avait fait bâtir cette maison sur un terrain qu'il avait acquis, avec le jardin, du citoyen et de la citoyenne Boyer par un contrat du seize octobre mil sept cent soixante-quatre.

Ces terrains étaient francs et libres de tous droits féodaux et casuels. Le citoyen Denis en avait fait le rachat envers le prieuré de Bardenac.

## Domaine d'Adolphe Thiac

Ce domaine appartenait à M. Adolphe Thiac et dame Marie Angélique Souffront, demeurant au 35 cours du Trente-Juillet à Bordeaux pour l'avoir acquis de la demoiselle Marie Denis qui en fit donation le vingt-huit août mil sept cent quatre-vingt-sept au sieur Jean Boyer, son oncle maternel, à la charge d'une rente viagère sur la tête de la demoiselle Denis et du sieur son père. En vertu d'un acte d'échange retenu le quatorze février mil sept cent quatre-vingt-douze, le sieur Boyer transmet la propriété dudit domaine à M. Jacques Magne, cadet, qui vendit à son tour ledit immeuble à M. Pierre Utermarck, négociant à Bordeaux, le quatorze avril mil sept cent quatre-vingt-douze.

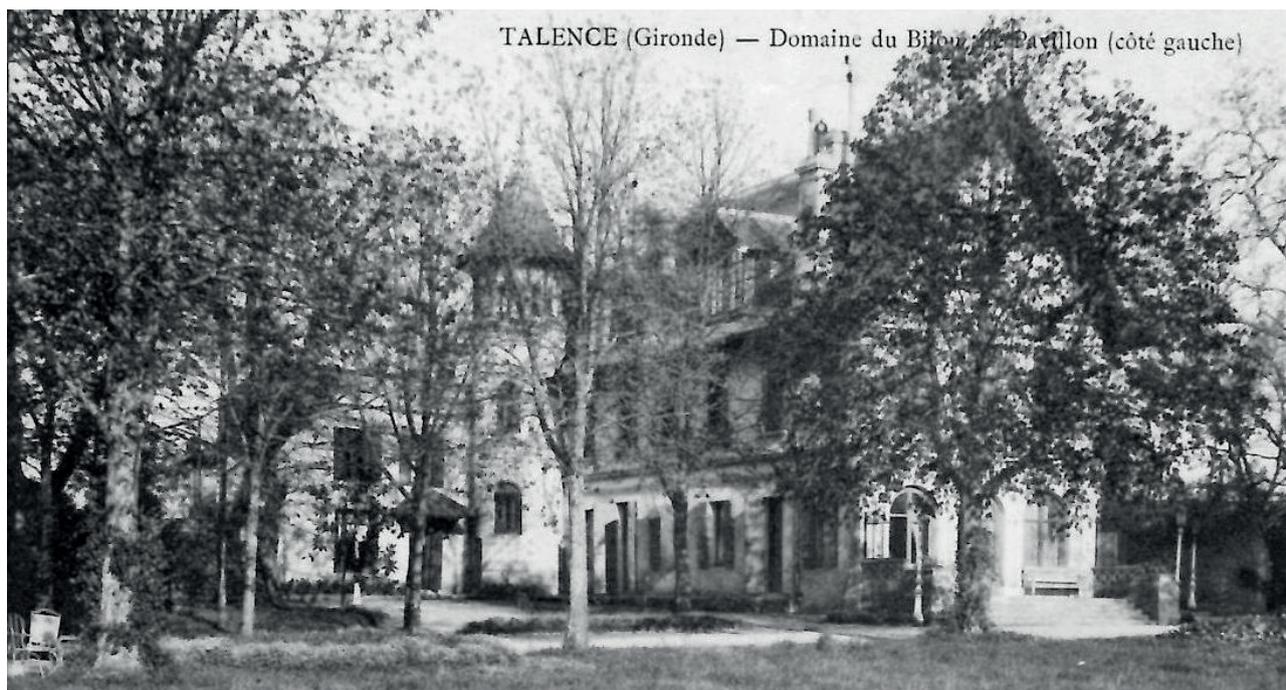
Il y a lieu de penser que ces deux domaines qui seront réunis en un seul par Darrieux, auraient pu être la propriété de la famille Denis.

L'appellation Coudourne se situe bien des deux côtés de la route de Bayonne, tant sur le domaine du château Raba que sur le domaine du Bijou.

## Vues du domaine du Bijou au début de XX<sup>e</sup> siècle



Vue 1 – Vue générale du domaine du Bijou



*Vue 2 – Le pavillon vu du côté gauche*



*Vue 3 – La tour*



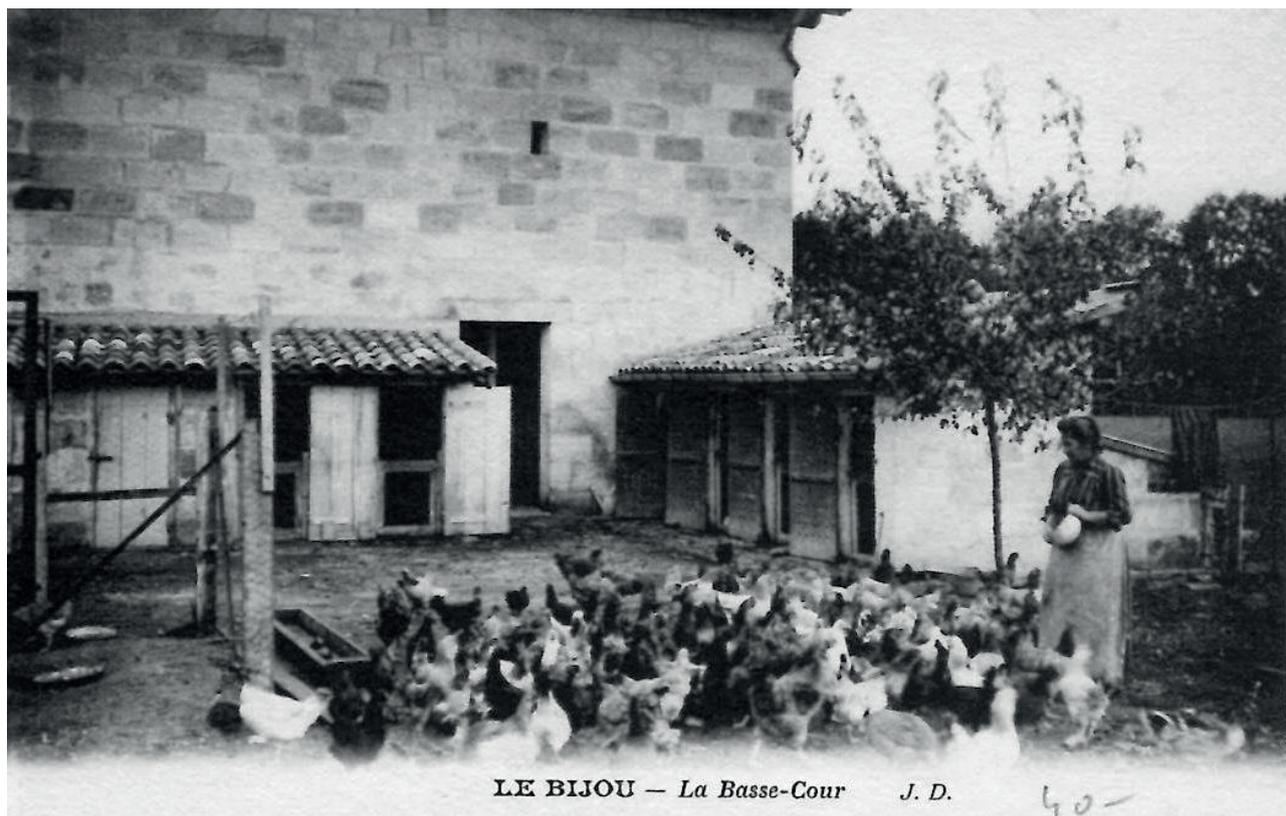
*Vue 4 – Le pavillon vu du côté droit*



*Vue 5 – La salle à manger*



*Vue 6 – La ferme du Bijou*

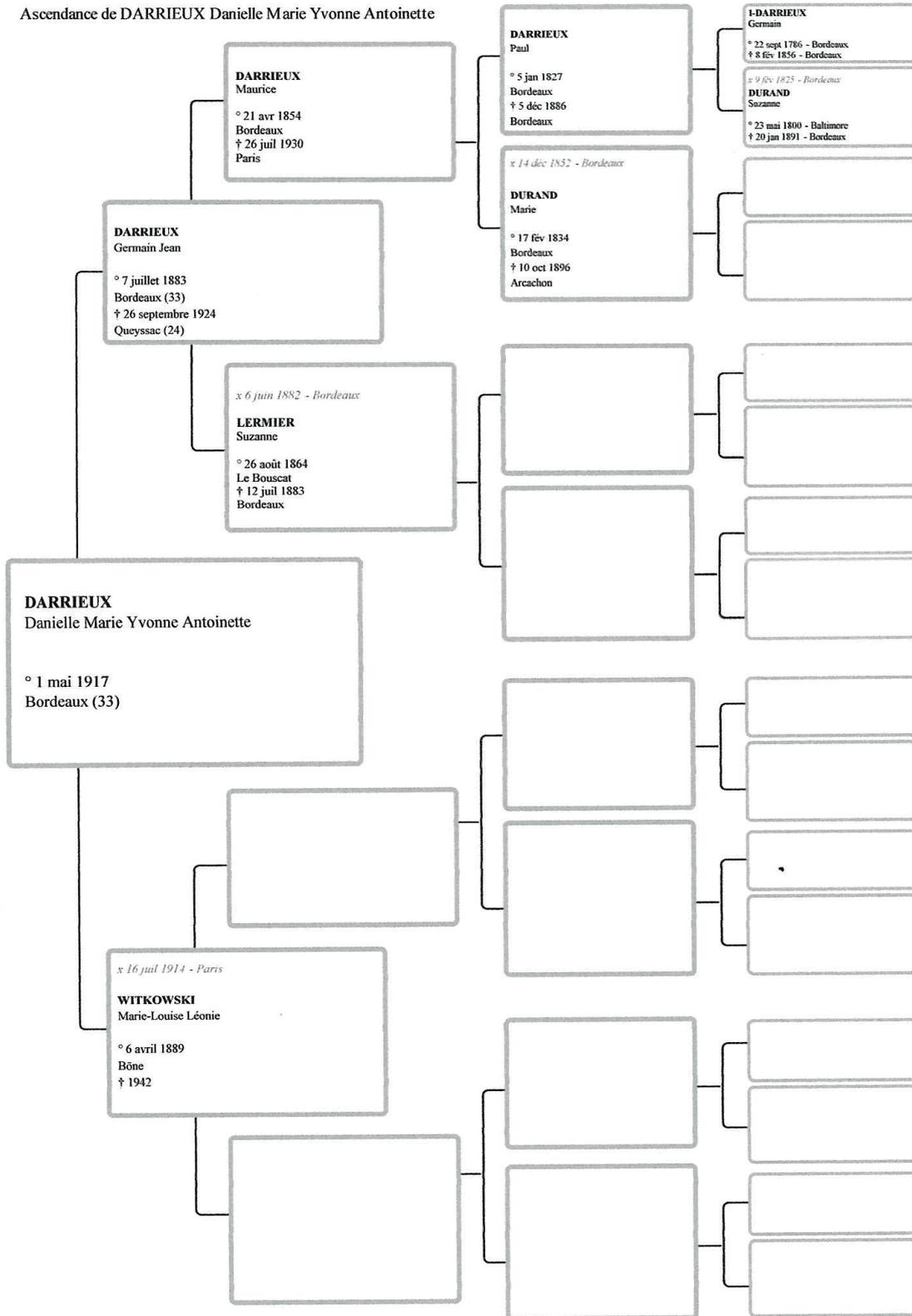


*Vue 7 – La basse-cour du domaine*



*Vue 8 – Le potager*

Ascendance de DARRIEUX Danielle Marie Yvonne Antoinette



Généalogie de la famille de Danièle Darrieux

## LE CENTRE VIE MARCEL-PAGNOL

*Par Michel Bonoron*

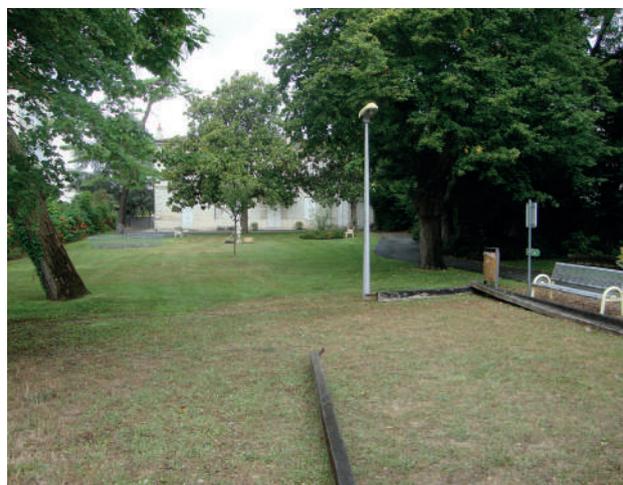
En 1971, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) achète à une propriété située à Talence, au 61-65 rue Lamartine. Cette propriété, appelée domaine Labarthe, est un démembrement d'une propriété plus vaste dénommée domaine Lavedan (Annexe 1).

La propriété Labarthe est limitée au Nord par la résidence Lamartine, elle-même issue d'un démembrement du domaine Lavedan. La rue Maurice-Berteaux marque la limite Ouest jusqu'à la rue de Suzon bordant le domaine au Sud. Pour sa part, la rue Lamartine limite le domaine à l'Est (voir Annexe 2).

En 1945, M. Jean-Marie, Étienne Labarthe fait l'acquisition du domaine qui prendra son nom et en 1969, la propriété échoit à ses cinq enfants. Ce sont eux qui vendront le domaine à la CUB le 2 mars 1971.

La partie Sud du domaine voit la construction de la résidence des Grands Chênes et de celle des Auditeurs de Justice. La partie de terrain comprise entre ces deux ensembles et la résidence Lamartine est achetée par la Ville de Talence les 12, 16 et 28 février 1977.

C'est une propriété de 2081 m<sup>2</sup> donnant sur la rue Lamartine. On y trouve un parc arboré et une maison de maître dite maison ou château Labarthe, du nom de ses avant-derniers propriétaires (Fig. 1). L'immeuble abrite une dizaine de pièces couvrant une surface de 400 m<sup>2</sup>.



*Fig. 1 – Parc et maison Marcel-Pagnol*



*Fig. 2 – Bassin et fontaine*

Le parc est constitué d'une pelouse où se trouvent un terrain de boules, des bancs, un bassin circulaire et une fontaine avec pompe à bras (Fig. 2). Parmi les arbres figurent deux magnolias, quatre tilleuls, trois catalpas, cinq érables et deux acacias. Côté faune, outre les pies, il a été vu des geais. Des écureuils y nichent (Annexe 3),

La maison Labarthe, élevée sur une cave partielle et sur terre-plein, comprend un rez-de-chaussée, un étage et des combles perdus. Elle est bâtie en pierre de taille et la toiture a été refaite en 1954. L'immeuble est en parfait état et est doté d'un équipement de grand confort.

Cette nouvelle propriété municipale devient le Centre Vie Marcel-Pagnol. Après réflexion, la Mairie décide que « *le centre ne permettant pas une animation s'adressant aux adolescents, il sera principalement réservé aux adultes et au troisième âge* ». <sup>1</sup>

Entièrement rénové par la municipalité, le centre vie bénéficie du confort adapté à sa destination sociale et offre aux regards la beauté d'un cadre du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa forme est celle d'un « L » où la grande branche donne sur le parc et fait face à la rue Lamartine.

Un petit perron de trois marches donne accès au hall d'entrée par une porte-fenêtre. Ce hall est dallé de marbre et les murs sont lambrissés jusqu'à mi-hauteur. Le haut des murs est décoré par des peintures (Fig. 3).



Fig. 3 – Hall d'entrée

Le hall dessert, à gauche, un petit salon communiquant avec la grande salle polyvalente. Un ancien office permet de revenir dans le vestibule. À droite, on trouve un bureau communiquant avec l'ancienne cuisine. Après ce bureau, un passage abrite l'escalier menant à l'étage. Ce passage donne accès à la très vaste cuisine également accessible par le bureau.

Chacun des dessus de porte est surmonté d'un cartouche représentant deux femmes, torse nu, vêtues d'un drapé, se tenant assises de part et autre d'une colonne supportant un buste féminin.

Bien que de thème identique, ces quatre peintures sont différentes quant aux attitudes des personnages représentés. (Fig. 4 à 7).



Fig. 4 – Porte du petit salon



Fig. 5 – Accès à la salle polyvalente



Fig. 6 – Porte du bureau

**1 : Document non daté intitulé « Projet de fonctionnement du premier centre de vie talençais ». (AM Talence)**



Fig. 7 – Accès à l'escalier

Hormis la cuisine, dallée, les pièces sont dotées d'un plancher en chêne ciré. Dans chaque pièce se trouve une cheminée, la salle polyvalente en ayant, pour sa part, deux. (Fig. 8).



Fig. 8 – Cheminées de la salle polyvalente

Lors de la visite des lieux le 15 septembre 2017, une statuette en pierre représentant une femme tenant un chat dans ses bras était visible sur un meuble servant de bibliothèque (Fig. 9).



Fig. 9 – Femme au petit chat (statuette en pierre)

L'escalier mène à l'étage et débouche sur la galerie éclairée par la face Ouest, c'est-à-dire la façade arrière. Cette galerie dessert quatre pièces. Face à l'escalier se trouve une salle de réunion donnant sur le parc et dotée d'une cheminée. À côté, une petite salle est aménagée en local archives.

Une porte, située à gauche du débouché de l'escalier, ouvre sur une salle polyvalente. Cette salle donne sur le parc et a conservé sa cheminée. Elle communique avec la dernière salle qui ouvre également sur la galerie, derrière l'escalier. Cette salle d'activités diverses ouvre aussi sur le parc et possède une cheminée surmontée d'un miroir. (Fig. 10).



Fig. 10 – Cheminée surmontée d'un miroir

Les planchers sont en chêne ciré. Les radiateurs sont, pour la plupart, en fonte et décorés de rinceaux. (Fig. 11). Au débouché de l'escalier, une voie d'évacuation de l'étage par un escalier de secours.

Les fenêtres donnant sur le parc sont dotées d'un garde-corps métallique (Fig. 12).



Fig. 12 – Garde-corps



Fig. 11 - Radiateur

La chaufferie est installée à l'arrière du bâtiment dans l'angle du « L ». Une petite dépendance complète cette propriété municipale. Actuellement fermé, le centre vie Marcel-Pagnol est destiné à héberger des services municipaux.

*Crédit photos : dans le texte, l'auteur*

*Annexe 1 : Monsieur Alain Champ, document communiqué par Madame Bège-Seurin,*

*Annexe 2 : Acte notarié (Archives municipales de Talence)*

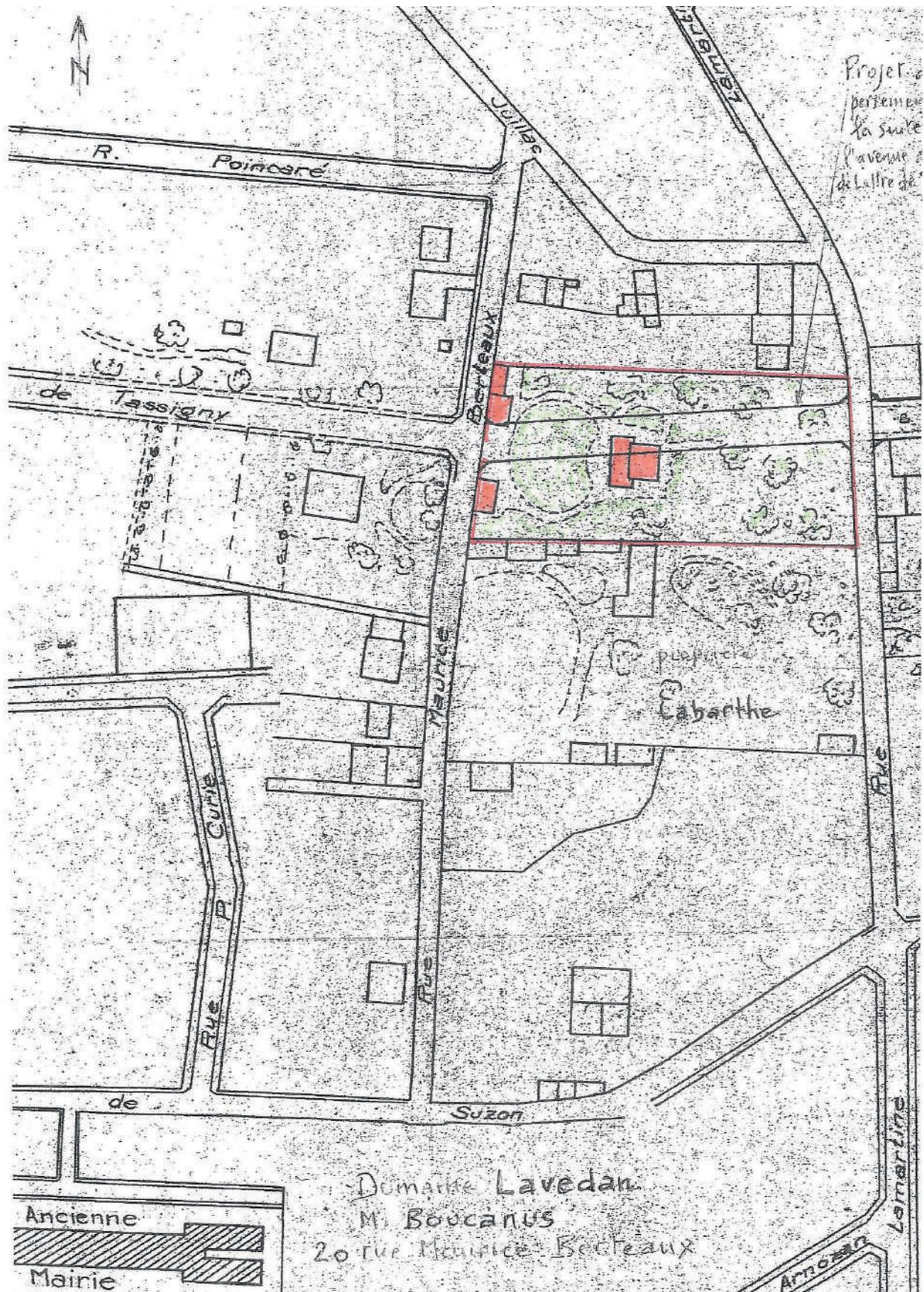
*Annexe 3 : Photo aérienne de 1924, Source : IGN*

*Remerciements à Madame Véronique Martigny, archiviste municipale, pour son amabilité et sa disponibilité sans qui cet article n'aurait pu être écrit.*

*Remerciements également à Madame Denise Bège-Seurin et Monsieur Alain Champ pour la documentation mise aimablement à disposition.*

# ANNEXE 1

## Propriété Lavedan





### ANNEXE 3

*(Le domaine de Lavedan est situé en bas et à gauche de la photo)*



## RÉPONSE À L'ÉNIGME

### N° 18

Nous sommes en pleine campagne électorale municipale. La carpe c'est le docteur Michel Winnaert, ancien maire radical gaulliste et candidat, dont la liste vient de fusionner avec celle de Georges Lasserre, maire sortant socialiste. Il est évident que ce tract ne peut émaner que de la liste conduite par Henri Deschamps, socialiste, non affiché en cette occasion. Malgré tout le talent du dessinateur, c'est la coalition qui gagnera et Georges Lasserre restera maire de Talence jusqu'à sa mort le 14 mai 1961. Michel Winnaert lui succédera.

*Pour en savoir plus sur cette période, voir l'article de Bernard Lachaise Talence depuis la seconde guerre mondiale qui clôture l'ouvrage Talence dans l'Histoire, pages 297 à 299.*

## LE MARIAGE



de la **CARPE** et du **LAPIN**

U.F.I. - Bx



**BULLETIN D'ADHÉSION 2019**  
**MÉMOIRE ET PATRIMOINE DE TALENCE**

(à recopier et à retourner)

NOM (M. Mme Mlle) : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Adhère à l'Association Mémoire et Patrimoine de Talence et joint un chèque postal ou bancaire d'un montant de 15€ (tarif général) ou de 6€ (tarif étudiant).

***Merci de précisez votre adresse E-Mail et de libeller votre chèque  
à l'ordre de Mémoire et Patrimoine de Talence. PAS D'ARGENT LIQUIDE.***

BULLETIN D'ADHÉSION ET CHÈQUE SONT À ADRESSER :

**Association Mémoire et patrimoine de Talence  
Madame Dominique BLANCHARD  
23, impasse Carros - 33400 Talence**

**CONDITIONS DE VENTE DU BULLETIN**

**ADHÉRENTS** : les adhérents à jour de leur cotisation reçoivent gratuitement un exemplaire du bulletin de l'association. Tout exemplaire est vendu 6 Euros l'unité.

**NON ADHÉRENTS** : chaque exemplaire demandé est vendu 15 Euros l'unité.

**AUTEURS D'UN ARTICLE** : reçoivent gracieusement un exemplaire du bulletin ou figure leur article.

**NUMÉROS DISPONIBLES** : 1, 2, 3, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

BULLETIN

---

MÉMOIRE & PATRIMOINE  
DE TALENCE

---



2. TALENCE — *Le Cours Gambetta*  
(Vers les Boulevards). — PP.

ASSOCIATION MÉMOIRE ET PATRIMOINE DE TALENCE

18, rue Jean Mette - 33 400 Talence